

A. NGUWO NDJOVU

# **LE SANKURU**

*Fondements d'une Province au cœur  
de la République Démocratique*

CERCA/Lakaso

2011

## **0 PROLOGUE-**

L'administration publique a essentiellement pour rôle de service public destiné à fournir des prestations ou à réaliser des activités d'ordre divers visant à promouvoir le bien être collectif de la société. C'est la fonction sociale de toute institution administrative.

Et ce n'est pas pour rien que parmi les principes fondamentaux de tout service public figurent ceux de la continuité et de l'égalité des usagers.

En effet, la société destinataire de l'activité du service public constitue une réalité permanente, de même que tous les membres de cette société ont droit égal d'accès aux prestations du service public.

Il est donc utile de faire un recul dans l'histoire pour interroger sur l'évolution de l'exercice de cette fonction sociale de manière à en tirer des orientations susceptibles de mieux guider l'action de la nouvelle province du Sankuru qu'il faut bâtir à partir des dynamismes des solidarités, des énergies et des initiatives des communautés de base.

En 2012, le Sankuru en tant qu'entité administrative fête son centenaire. Après cent ans, le moment est venu

de faire la pause pour scruter le passé, méditer sur le temps présent et lever le regard sur l'avenir afin d'établir avec courage et détermination le bilan des acquis et des défaillances dans divers domaines de la vie du peuple du Sankuru en vue de l'élaboration du nouveau projet de société pour les cent ans à venir.

C'est l'objectif affiché de ce regard sur la genèse et le développement de l'entité politico-administrative du Sankuru comprenant les difficultés de sa gestation, les problèmes de sa naissance, de sa croissance et les conditions de son avenir.

Comme nos acteurs socio-politiques ne sont jamais interrogés sur l'idéal d'homme à promouvoir et l'idéal de société à construire afin d'accompagner à travers les mutations rapides et difficilement contrôlables du monde actuel, l'homme Sankurois dans ses Inéluctables aspirations individuelles et ses perspectives nouvelles qui ont comme corollaires : liberté individuelle, compétition, réussite personnelle, pouvoir économique, capacité culturelle et réalisation de soi,...cette réflexion est une interpellation inquisitive à la conscience culturelle du Sankuru pour sa renaissance.

# CHAPITRE I

## LE DEFI DE LA REFONDATION

### 1.0. INTRODUCTION

Après un siècle d'histoire, le peuple du Sankuru présente dans sa culture et dans sa vie des traits traduisant la paupérisation anthropologique et le tarissement de son imagination créatrice d'une part, et de l'autre, la perte sinon l'amenuisement de sa capacité d'initiatives et de sa puissance organisationnelle. Il est malade du dépérissement de la santé économique de sa population et de sa vivacité culturelle, cette vitalité qui autrefois lui a permis d'accéder précocement au sommet des valeurs historiques du Congo-Zaïre.<sup>1</sup>

Mais à ce nouveau siècle d'histoire où pointe à l'horizon des échéances déterminantes d'évaluation des pesanteurs et des anti-valeurs, de la refondation et de la reconstruction de la culture du progrès et de l'excellence avec leur cortège d'espoirs et d'espérances, d'ouvertures prometteuses et des surprises amères, l'avenir

---

<sup>1</sup> Depuis les « Révoltés dites des Batetela », le peuple du Sankuru s'impliquera activement à toutes les mutations socio-politiques du Congo-zaïre.

n'appartiendra qu'à ceux qui auront vaincu leurs incertitudes à partir d'un minimum de certitudes.

La question qui doit focaliser l'attention de tous, la question qui brûle sur les lèvres de l'élite culturelle atomisée du Sankuru et de son peuple plus que martyrisé est : « Que faire ? », que faire pour retrouver la voie étroite du décollage et de la prospérité et tourner enfin de dos à la voie spacieuse de la dépendance, de la pauvreté, de l'ignorance, de la division et de la mort. Que faire pour qu'à la faveur du grand Destin, le peuple du Sankuru soit à même de maîtriser quelques paramètres de son destin ? Que faire ? Oui que faire ?...C'est le moment de provoquer la conscience des élites et des générations qui croient que l'histoire, le développement et le progrès appartiennent à ceux qui, non seulement en connaissent les tendances évolutives, mais savent, par la loi d'exception, en maîtriser les courants en y imprimant de nouvelles impulsions des traditions de progrès. C'est à cette occasion qu'il est donné de corriger les erreurs et de contribuer positivement à l'édification de la vraie histoire, de l'histoire immortelle de l'Humanité.

Mais ce projet de la refondation de l'identité socio-politique du peuple du Sankuru a-t-il la chance d'aboutir, gangréné qu'il est par le syndrome de la

division ? En effet, cette société fondamentalement segmentaire et acéphale, lieu des alliances et des fusions mais aussi des affrontements et des fissions, est exposée à la fragmentation et à la désintégration. Née d'un conglomérat des familles, des lignages, des clans et des groupes affins liés par la proximité de la référence à la mémoire de l'origine généalogique et de la configuration écologique, elle est continuellement menacée par le démembrement à la moindre secousse sociologique.

Mais à l'instar de toutes ces menaces de désintégration, la conscience culturelle du peuple du Sankuru garde fermement sa foi dans la mémoire de ses origines et dans la conviction, confirmée par la tradition et l'histoire, de former un même groupe ethnique dont la genèse est déjà établie et la capitalisation des valeurs est un devoir impérieux pour la conscience culturelle.

En ce premier niveau de notre construction, nous nous pencherons sur le syndrome viscéral de division qui ronge l'identité culturelle du peuple du Sankuru et les tentatives de thérapie que son premier siècle d'histoire a tenté de lui administrer.

### **1.1. LES VELLEITES DE DIVISION**

Les luttes intestines

Après avoir traversé le pays en conquérant pour venir s'installer à l'endroit qu'ils occupent actuellement, les peuples du Sankuru (KUSU-TETELA) n'ont pas cessé de guerroyer même entre eux.

Dans l'histoire du Congo (Zaïre), ils sont connus comme une nation guerrière<sup>2</sup>. Qu'ils soient braves et d'une valeur indéniable, l'attitude déterminée qu'ils auront devant les Arabes d'abord<sup>3</sup>, les troupes de l'Etat Indépendant du Congo<sup>4</sup> et plus tard au cours de l'histoire du pays dans la Force Publique ou ailleurs<sup>5</sup>, le prouvera à suffisance. Au cours des migrations, ils ont frayé un passage au milieu d'autres peuples par la force de la lance et du bouclier jusqu'à se créer une patrie par la force des armes.

Une fois sur le terrain, ils ont continué à se livrer des luttes intestines entre clans pour l'occupation du

---

<sup>2</sup> PYCKE, R.(R.P), Les Ankutshu-Membele, Inédit, p.4

<sup>3</sup> VAN ZANDEYKE (R.P), La Révolte de Luluabourg, in Zaïre IV, 1950, pp.931-964 et 1063 -1082, VERBEKEN, A., La Révolte des Batetela, Tervuren 1958.

<sup>4</sup> Les derniers événements historiques sont le conflit tribal de 1963 et la Rébellion muléliste de 1964.

<sup>5</sup> NGUWO NDJOVU, NKUMEKANGA, Autorité du chef dans la société traditionnelle Kusu-Tetela du Sankuru-Lomami, Katakoko-Kombe, p.25

territoire. Ces luttes peuvent se résumer en quatre catégories :

- a) Les luttes de conquête entre l'arrivant et le premier occupant du territoire convoité ou entre deux arrivants simultanés à un même point. C'est le cas entre les WATAMBOLO venus de l'Est et les NGANDO venus du Nord ou les NDJOVU contre les SONGYE.
- b) Les luttes de stabilisation qui font suite aux précédentes ou d'installation qui ont lieu entre clans voisins ayant entre eux des contacts de frontière : le cas de YENGE et OPOMBO.
- c) Des conflits sporadiques et accidentels qui naissent à partir des histoires de chasse, de rapt de femmes comme c'est le cas entre les KOY-A-PONGO et les LOWELA.
- d) Les guerres de résistance contre les envahisseurs étrangers pour la défense des territoires conquis ou des biens acquis.

C'est pratiquement tous les clans du Sankuru (KUSU TETELA) de la rive gauche du Lomani qui se sont



fait la guerre pour s'installer après les migrations et se faire une patrie. Ces luttes intestines et les antagonismes inter-claniques ont contribué à la désintégration de la société traditionnelle et à la constitution d'Etat quasi anarchique.

Mais ces affrontements fratricides se terminaient toujours par un processus de réconciliation. On commençait par l'envoi en secret des émissaires d'un groupe à un autre pour prendre contact avec le patriarche et son conseil et faire la proposition de paix. Le plus souvent, ce sont des personnes ayant des relations de parenté ou d'alliance dans les villages antagonistes qui étaient désignées comme émissaires. Si ce n'est pas le cas, un des anciens jouait le rôle d'ambassadeur. Généralement, il était bien accueilli et écouté.

Une fois l'accord de principe acquis, on se convenait pour fixer le jour de rendez-vous et le lieu de la rencontre. Ce jour-là les deux patriarches des clans rivaux s'amenaient avec leur escorte à l'endroit convenu. Les patriarches ou les aînés s'adressaient des paroles d'apaisement et de réconciliation. Ensuite, ils se superposaient les jambes en signe de réconciliation et s'offraient mutuellement des présents consistant en

animaux domestiques. Ces animaux étaient tués, préparés et mangés sur place. Leur sang était versé sur le sol pour faire participer les ancêtres au pacte et les prendre à témoin. Dans certains cas, on profitait de la cérémonie pour faire un pacte de sang et mettre définitivement fin aux hostilités et à toute guerre, puisque le pacte de sang faisait des deux groupes des « frères » et interdisait de faire couler le sang entre eux.

Après les cérémonies de réconciliation, on coupait des feuilles de palmier qu'on plantait au milieu de la route à mi- chemin entre les deux villages. Personne ne devait dépasser cette limite s'il n'était animé d'intentions pacifiques.

### *1.1.1. La tension socio-politique : autorité et prestige*

Le fondement du pouvoir dans la société KUSU-TETELA repose sur le droit d'aînesse et le prestige. Ces deux types de valeur qui ne sont pas contradictoires, ont donné naissance à un ferment de division dans le groupe ethnique.

La possession des biens constitue une catégorie autonome de prestige, une institution permettant à tout homme d'acquérir les symboles mêmes de l'autorité à titre honorifique. Cette catégorie apparaît comme rivale à l'autorité politique de droit d'aînesse et a donné naissance à une association fermée dont les membres, les NKUMI, qui forment un véritable conseil politique et judiciaire, s'est substitué à l'autorité basée sur le droit d'ainesse. La tension pour l'acquisition des richesses constitue une tentative de libération à l'égard de la rigidité des lignages. Elle exprime un souci fort bourgeois de la considération sociale, qui a comme conséquence la volonté de puissance et l'auto-affirmation qui conduisent aux antagonismes, aux affrontements, à la division et à la guerre. Ceci explique pourquoi les peuples du Sankuru (KUSU- TETELA) malgré l'éloge qu'on fait d'eux de peuple belliqueux, de nation guerrière, et les succès qu'ils ont eus dans l'histoire, n'ont jamais constitué un empire viable.

### *1.1.2. Le système de lignages segmentaires*

La société KUSU-TETELA est ainsi caractérisée par le morcellement des structures socio-politiques et la dispersion des groupes claniques et familiaux à la base

qui engendre : l'absence d'un pouvoir central, la fragmentation des structures politiques avec la tendance à l'anarchie et l'antagonisme entre deux systèmes de valeurs, l'un privilégiant le droit d'aînesse et l'autre le prestige et la richesse.<sup>6</sup> Les KUSU-TETELA sont ainsi organisés en lignages segmentaires qui ont tendance à se subdiviser à chaque génération. L'unité est constituée par un regroupement des lignages ayant à sa tête un chef patriarcale appartenant au lignage aîné dont l'autorité est fondée sur la descendance et non sur la territorialité. C'est cela qui constituera plus tard les chefferies de l'administration coloniale avec à leur tête des chefs de groupement.<sup>7</sup>

L'organisation de base des peuples du Sankuru (KUSU-TETELA) est l'intégrité de la famille, c'est-à-dire des membres issus d'un même seuil, même si cette famille est morcelée en divers foyers. Tout le système clanique n'a pour but que le maintien de cette cohésion des membres descendant d'une même souche. La tribu n'est qu'un développement. Il y a d'abord un ancêtre commun fondateur du clan. Le clan s'est développé peu

---

<sup>6</sup> NGUWO NDJOVU, NKUMEKANGA, p.35 et La société traditionnelle Kusu-Tetela, p.6.

<sup>7</sup> NGUWO NDJOVU, NKUMEKANGA, p.35 et La société traditionnelle Kusu-Tetela, p.6.

à peu formant des sous- clan. L'ensemble de tous les clans primitifs et des sous -clans ultérieurs qui se sont attachés au même terroir constitue la tribu qui est l'ensemble des clans, des sous-clans, héritiers des ancêtres fondateurs. L'organe du gouvernement central des KUSU-TETELA au Sankuru est le corps des chefs de famille présidé par le chef de la branche ainée, qui a rang de patriarche.<sup>8</sup>

Ce stade originel de l'organisation patriarcale exclusive a été petit à petit dépassé. Le groupe n'était plus fondé sur la parenté de sang, mais sur l'enracinement au sol. Les familles parentes d'une bourgade ouvrent leurs rangs à des éléments étrangers de toute provenance (adoption, alliance, esclavage, clientèle, etc.). Ainsi la famille prend elle le sens matériel du contenu humain d'un « enclos ». Le fondement socio-politique de la société traditionnelle du Sankuru (KUSU-TETELA) reposera désormais sur le droit d'aînesse et le prestige de la possession des richesses.<sup>9</sup>

L'entité juridique, elle, repose sur la parentèle « OWOTO » définie dans le sens de la communauté

---

<sup>8</sup> MANYA K'OMALOWETE A DJONGA, Evolution du pouvoir local au Sankuru, Peter Lang, Berne, 1996, p.173

<sup>9</sup> NGUWO NDJOVU, La société Traditionnelle Kusu-Tetela du Sankuru-Lomami, Katoko-Kombe, 1996, p.6.

résidentielle comprenant l'homme, la femme et les enfants avec leurs descendants et leurs ascendants pour former un même village. La parentèle comprend les enfants des descendants mâles qui restent dans le clan. Il en découle la conception patrilinéaire de la société et de la patrilocalité du clan.

Au cours de l'histoire, les peuples du Sankuru (KUSU-TETELA) ont ressenti le besoin de se regrouper pour une plus grande cohésion et pour mieux se défendre, s'entraider et dominer les forces de la nature. Ils ont ainsi reconnu partout le plus ancien de la parentèle comme autorité « NKUMEKANGA », c'est ce patriarche qui est reconnu comme le dépositaire légitime de la science des ancêtres et, par conséquent, le garant et le guide de la parentèle. Etant également dépositaire de la force vitale, il doit protéger tous les membres de la parentèle et veiller sur eux. Il est le patriarche du clan. L'ensemble des patriarches chefs des clans forme le gouvernement du groupement, le sommet de la pyramide de l'organisation sociale.

### 1.1.3. *L'anarchisme viscéral*

Le peuple du Sankuru se caractérise par un amour excessif de l'indépendance. Fondamentalement allergique à l'injustice, à l'exploitation, à la domination d'une part et avide de pouvoir, de la préséance et des honneurs de l'autre, il affiche une figure de contestation permanente tout au long de son histoire. Tous les occupants qui se sont présentés à ses frontières, pour s'imposer, ont dû conquérir le pays kilomètre par kilomètre, tellement la rébellion grondait partout.

Et A.DELCOMMUNE de renchérir « types indépendants et belliqueux », c'est l'une des plus belles races que j'aie vue en Afrique. Belle peut-être, mais particulièrement difficile à mener, comme le sont souvent les têtes chaudes qui, suivant les circonstances deviennent des purs héros ou des parfaits bandits...<sup>10</sup> LUC DE HEUSCH publiera le document découvert par Jane ROUCH au lendemain de l'indépendance du Congo à Léopoldville (Kinshasa) intitulé : « Parchemin que tout MUKUSU doit avoir et connaître par cœur »:

---

<sup>10</sup> DELCOMMUNE, A. Vingt années de vie africaine, (1873-1893), T.II, Bruxelles, 1934, pp.59.

1. Tout MUKUSU d'origine doit estimer et avoir confiance parfaite à notre libérateur LUMUMBA PATRICE le plus grand leader du Congo.
2. Tout MUKUSU est recommandé de faire un effort spécial pour montrer sa noblesse, crié fort et partout pour intimider les autres races qui sont à côté de nous.
3. Ne jamais avoir peur de montrer et de convaincre les autres de notre supériorité, etc....<sup>11</sup>.

Cette sublimation ethnique catalysée avec une arrogance congénitale et une volonté de puissance affichée provoque une convivialité conflictuelle et une proximité sociale explosive du groupe dans ses relations avec les autres. Ce culte de la préséance et de l'autovalorisation agressive engendre les divisions internes avec les autres et l'indifférence mépris envers les personnes et les choses même les plus nobles.

Conséquence, le peuple du Sankuru est foncièrement anarchisant. Depuis sa constitution segmentaire passant par sa conscience suffisante jusqu'à son organisation socio-politique éclatée. Il n'a donc pas

---

<sup>11</sup> DE HEUSCH, Pourquoi l'épouser, Paris, Gallimard, 1971.



été gâté par la nature et la conjoncture pour constituer une synergie pour l'unité ; il faut l'intervention d'autres paramètres.

## 1.2. LES TENTATIVES HISTORIQUES DE RECOMPOSITION

### 1.2.1. *Les faux départs avec Ngongo Leeteta*

Le peuple du Sankuru est entré dans l'histoire contemporaine avec l'arrivée de MWANZA KASONGO MAKALA (NGONGO LEETETA).<sup>12</sup>

Né de MAMAYO KAKATE KASONGO vers 1858 au village du chef NDEWO PENE MUIMBA des HINA dans le Maniema, MWANZA KASONGO enfant passera avec sa mère sous la tutelle du chef MAKALA KIKUMBI de KILEMBWE qui l'adoptera et l'élèvera avant de le mettre à la disposition des traitants afro-ARABES TIPPO TIP et TSHUNGU qui l'utiliseront comme agent de leur commerce d'esclaves et d'ivoire.<sup>13</sup>

---

<sup>12</sup> NGUWO NDJOVU, Autorité et pouvoir du chef dans la société traditionnelle Kusu-tetela du Sankuru-Lomami, Katako-Kombe, p.27

<sup>13</sup> NGUWO NDJOVU, Ngongo Leeteta, Héros souverain des KusuTetela du Sankuru-Lomami, Katako-Kombe, 2001, p.2

Après avoir constitué une armée avec les clans KUSU de l'entre Lomami et Lualaba et conquis, avec l'aide des arabes, sa région d'origine et soumis tous les chefs locaux, MWANZA KASONGO devenu NGONGO LEETETA, décide vers 1880, de traverser le Lomami pour étendre son pouvoir sur les deux rives du Lomami et dans la région de KUSU-TETELA de l'Ouest à partir de sa capitale KITENGE NGANDU, située à 50 Km de TSHOFA territoire de LUBAO district de KABINDA.<sup>14</sup>

La conquête et l'occupation du Sankuru commence vers 1887 avec la traversée du Lomami à la hauteur de TUNDA par NGONGO LEETETA et ses troupes avec des succès militaires foudroyants et une organisation administrative à régime de confusion des pouvoirs extrême avec différenciation des structures. NGONGO LEETETA s'est constitué un état doté d'un gouvernement central composé d'une cours royale, d'une chambre du conseil et d'une administration décentralisée en quatre régions administratives dirigées par ses satellites...

La région orientale comprenant le Nord-LUBEFU et le Sud-Katako-Kombe sous les ordres de WEMBONYAMA, aidé de KINGOMBE, MUDIMBI et OMEONGA.

---

<sup>14</sup> Idem, p.4.

La région occidentale composée du Nord-LUBEFU et l'Ouest-KATAKO, ainsi que LODJA, LOMELA, KOLE sous KANDOLO et MULOSA.

La région septentrionale à partir des YENGE et le reste de KATAKO-KOMBE dirigée par LOHAKA suivi d'OMEONGA.

La région méridionale : le Sud-LUBEFU, le Nord-LUSAMBO jusqu'à TSHOFA sous les ordres de MULENDA, secondé par OMOMBO, ON'OKOKO, et KAYEMBE chez les MONDJA et FUAMBA chez les SONGO et les SONGYE.<sup>15</sup>

La politique économique de NGONGO LEETETA était constituée de l'aménagement des infrastructures (routes, ponts et habitation de style arabe, d'une économie avec l'utilisation des anneaux et de croisettes en cuivre comme monnaie, d'une agriculture avec l'introduction de nouvelles cultures (riz, manioc, millet, sorgho, haricots).

Les gouverneurs des régions administratives étaient soumis à de nombreuses prestations et assuraient l'exploitation systématique du pays et la collecte des

---

<sup>15</sup> NGUWO NDJOVU, Ngongo Leeteta, Héros Souverain des Kusu-Tetela du Sankuru-Lomami, Katako-Kombe, 2001, p.10

impôts qui étaient directement acheminés à la capitale NGANDU. Lorsqu'un chef ne s'exécutait pas, il était convoqué pour s'expliquer : s'il n'obtempérait pas, on lui faisait la guerre et sa population était réduite en esclavage.<sup>16</sup>

L'embryon d'un régime centralisé de NGONGO LEETETA (1887-1893) est la première chance du peuple du Sankuru de se regrouper en un état structuré et gouverné bien que par la contrainte et le pouvoir fort et parfois despotique. NGONGO ayant instauré un régime de concentration extrême et un pouvoir autocratique personnel a éveillé beaucoup de ressentiment parmi les gens de son entourage. Ajouter à cela, la méfiance permanente des blancs à son égard et la peur d'un revirement qu'il avait suscitée en eux après sa séparation d'avec les arabes, on comprendra que le complot pour son élimination n'était qu'une suite logique de son ascension fulgurante et de sa politique absolutiste fermée.

La fin tragique de NGONGO LEETETA fait rater aux peuples du Sankuru l'occasion de se constituer un état organisé et structuré et la chance de réaliser son unité formelle.

---

<sup>16</sup> NGUWO NDJOVU, Ngongo Leeteta, p.24.

### 1.2.2. *La centralisation de l'occupation coloniale*

Prenant le relais sur NGONGO LEETETA après son assassinat le 15/09/1893, l'Etat Indépendant du Congo d'abord et la colonisation belge ensuite décrète l'occupation et l'unification des peuples du Sankuru.

Les troupes de NGONGO LEETETA devenues auxiliaires de l'Etat Indépendant du Congo depuis l'accord de ralliement du 19/09/1892 à NGANDU, sont récupérées dans la Force Publique après sa mort. Elles seront utilisées dans le Sankuru comme agent de l'occupation et de l'exploitation du territoire pour en assurer la colonisation systémique.

La première opération consiste dans « la pacification » avec la conquête et le quadrillage de la région pour l'exploitation du caoutchouc des postes de l'Etat entourés des camps des auxiliaires SAMBALA. Les chefferies locales sont soumises à la tutelle des auxiliaires SAMBALA qui assurent l'administration locale de la même manière qu'à l'époque de NGONGO LEETETA, mais cette fois-ci sous la surveillance des agents blancs de l'Etat.<sup>17</sup>

---

<sup>17</sup> MANYA K'OMALOWETE, op.cit, p.173.

En ce début du 20<sup>e</sup> siècle, le territoire des KUSU-TETELA du Sankuru est unifié sous une administration centralisée jusqu'au passage du Congo à la colonisation belge.

Pour les besoins de la conquête et l'implantation, l'administration coloniale mise d'abord sur l'émiettement des pouvoirs lignagers existants. Il encouragea ou provoqua l'éclatement de grandes chefferies et constitua plusieurs sous-chefferies en chefferies autonomes par le décret royal de 1906 qui en même temps levait la tutelle des SAMBALA sur les chefs autochtones (KUMANDA LOFUNGOLA).

Mais après avoir pris conscience de sa puissance et dès lors qu'il s'aperçut qu'il pouvait régner sans trop diviser, le colonisateur belge se ravisa et essaya de reconstituer les grands ensembles locaux capables de répondre aux besoins de l'administration coloniale en chefferies secteurs, territoires, districts et provinces.<sup>18</sup>

Déjà en 1910, le nouveau roi des belges Albert 1<sup>er</sup>, sur proposition de son ministre des colonies J. Renkin, réorganisa, par le décret royal du 02 mai 1910, les

---

<sup>18</sup> MPINGA KASENDA, *L'Administration Publique au Zaïre*, A. Pédone, Paris, 1973, p.154.

chefferies et les sous-chefferies. En 1912, c'est la création des districts et pour la première fois le Sankuru apparaît sur la liste des districts du Congo belge. Depuis lors, il le restera, à l'exception de la courte période 1932-1933 où le conseil de province décidera son démantèlement : LUSAMBO, LUBEFU et BENA-DIBELE seront rattachés au district du Kasai, KATAKO-KOMBE au MANIEMA, LOMELA et LOTO à l'Equateur, KOLE et LODJA au lac Léopold II.<sup>19</sup>

En 1914, les districts du Congo belge se repartissent en 4 provinces : Congo-Kasai, l'Equateur, l'Orientale et le Katanga. Le Sankuru sera rattaché au Congo-Kasai.

En 1919, Louis Frank fut nommé ministre des colonies et il préconisa la politique de l'évolution graduelle des chefferies indigènes et désapprouva la politique de diviser pour régner appliquée antérieurement. C'est la constitution de grandes entités administratives : les chefferies, les groupements, les secteurs et les territoires avec l'élévation de certains autochtones acculturés (chefs influents, anciens soldats gradés, clercs ou lettrés) au rang de chefs de secteur comme intermédiaire entre l'administrateur blanc et les

---

<sup>19</sup> MANYA K'OMALOWETE, op.cit, p.181.

chefs autochtones des villages.<sup>20</sup> C'est le début de la perte du pouvoir lignager désormais chapeauté par une autorité administrative coloniale; mais c'est également le début de l'unification de la gestion politico-administrative des populations du Congo en général et du Sankuru en particulier.

En 1933, le roi Albert 1<sup>er</sup>, sur proposition de son ministre des colonies P.TSCHOFFEN, promulgua le 5 décembre, un décret sur le regroupement des chefferies débordant les structures socio-politiques des indigènes en vue de renforcer l'encadrement des populations et favoriser la coordination de l'unité de commandement.

A partir de 1933, la reconnaissance du groupe clanique comme chefferie fut précédée par une enquête auprès des aînés en vue de se définir par rapport aux groupes voisins et de préciser éventuellement les causes de leurs affinités (alliances interclaniques) ou de leurs conflits (lutttes intestines). Après ces enquêtes lignagères, l'administration coloniale procédera non sans difficultés à la fusion des chefferies pour former une entité apparemment homogène et dirigée par un aîné influent et surtout favorable au pouvoir colonial. C'est l'avènement des chefs de groupement. Mais les rivalités

---

<sup>20</sup> Idem, p.175.



entre des branches claniques réunies fermement dans un même groupement étaient courantes pour des raisons de préséance. Le régime étatique centralisateur veillait à la discipline.

La constitution des secteurs administratifs et la désignation des chefs de secteurs est un autre corollaire de la tendance progressive de l'administration coloniale. Les enquêtes sur les origines claniques et ethniques des divers groupements conduisent à la désignation des chefs acculturés pour administrer au nom de l'Etat les nouvelles circonscriptions administratives à partir de 1942 en application des théories du Ministre des colonies Louis Franck pour les besoins de la coordination administrative et la rentabilité économique.

Ainsi à partir de 1945, l'administration coloniale transforme et récupère le système lignager et le peuple du Sankuru, à l'instar des autres populations du Congo belge, est intégré au système colonial de pouvoir monolithique centralisé.

### *1.2.3. Le Congrès de la parentèle politique (Lodja du 09 au 13 mars 1960)*

Après les élections communales, les revendications deviennent de plus en plus pressantes et en janvier 1959, l'autorisation de former des partis politiques est accordée aux congolais. Les peuples du Sankuru adhèrent spontanément au M.N.C (Mouvement National Congolais) de leur frère, Patrice Emery LUMUMBA malgré la pression exercée par l'administration coloniale de créer un autre parti politique ou d'adhérer au P.N.P. (Parti National Progressiste) de leurs agents de l'administration (les évolués).

Pour sensibiliser ses frères à soutenir son parti et à y adhérer, P.E. LUMUMBA effectuera une tournée triomphale à travers sa région natale et installera des comités territoriaux avant d'aller convoquer un congrès national du M.N.C. à Kisangani du 23 au 29 octobre 1959. C'est là que la proposition des « négociations préalables » de la table ronde belgo-congolaise sera soumise au gouvernement belge. A l'issue de cette concertation se décidera l'indépendance du CONGO BELGE.<sup>21</sup>

---

<sup>21</sup> OHAMAMBOYA MUTAMBUE, La vie politique au Sankuru 1960-1971, Inédit, 1995, p.5

Ainsi, grâce à l'initiative politique de P.E. LUMUMBA et son parti nationaliste unitaire, le peuple du Sankuru dans sa grande majorité, se réveille à l'engagement politique et participe aux préparatifs de la libération du pays et de l'organisation de sa gestion souveraine.

Cette prise de conscience se concrétise dans la convocation d'un congrès de la « parentèle ANAMONGO »<sup>22</sup> du 09 au 13 mars 1960 à Lodja par Patrice E. LUMUMBA et le M.N.C. pour une concertation générale de tous les fils d'OKUTSHU-MEMBELE face aux enjeux politiques de l'heure. Les délégations des 34 secteurs du Sankuru et des 6 provinces du Congo-belge convergent vers Lodja-MPutu leur capitale dans l'enthousiasme et la fierté de constituer le noyau fondateur de la structure politique historique du peuple du Sankuru.

---

<sup>22</sup> Le congrès de Lodja est appelé « CONGRES ANAMONGO » ce qualificatif est impropre puisque cette rencontre n'a regroupé que les descendants d'OKUTSHU-MEMBELE du Sankuru-Lomami. Mais le générique ANAMONGO donnait une extension plus large au projet politique des initiateurs qui visait tous les descendants de MONGO pour former un cartel au sein du M.N.C.

Des travaux de ce congrès, naîtra la charte de l'unité des fils d'OKUTSHU-MEMBELE et le projet de constitution d'une entité politiquement viable au sein du Congo indépendant. Pendant 5 jours les congressistes discutent autour des problèmes relatifs au développement et à l'organisation de leur société avec un engagement ferme de constituer une entité politique et de briser le carcan de l'enclavement économique et de l'embargo politique dans lesquels les avait enfermés l'administration coloniale.

Ainsi, à partir du projet politique de P.E. LUMUMBA et le M.N.C. émerge une conscience ethnique sankuroise jetant les bases d'un ethnonationalisme politique artificiellement monté pour répondre aux exigences de la conjoncture historique. N'étant pas enraciné dans les tréfonds de la structure de l'identité culturelle et de la vision du monde du peuple, le congrès de Lodja n'a pas donné les fruits attendus de la recomposition de l'unité et de la reconstruction des capacités d'autofondation. Ainsi, son impact a-t-il été éphémère et sans retombées conséquentes dans le devenir historique du Sankuru.

L'accession tourmentée du Congo- belge à l'indépendance et les tumultes qui accompagnent ses

premiers pas dans la souveraineté nationale, touchent de plein fouet le peuple du Sankuru habitant au centre du pays et des événements. Depuis la mort du premier Ministre du Congo Indépendant P.E. Lumumba et l'éclatement de son projet politique, l'initiative de regroupement des fils d'OKUTSHU-MEMBELE était ébranlée et aucun programme d'aboutissement n'était élaboré. Le processus de désintégration tant interne qu'externe qui gangrène les structures du jeune Etat s'infiltré jusqu'au cœur des populations et les tendances à la balkanisation se font jour. Le changement de régime et la centralisation du M.P.R. n'y feront rien. Le Sankuru restera sans structure cohérente d'organisation sociale.

#### *1.2.4. Retour aux sources : Enyamba*

1975, décrétée année sainte de l'Eglise catholique inspire le jeune nouvel Evêque KUSU-TETELA du diocèse de Tshumbe, Monseigneur A. YUNGU à lancer l'idée de la recomposition de l'unité du Sankuru par un pèlerinage au site originel du groupe ethnique à ENYAMBA A WAADI. Ce pèlerinage est intitulé « A L'INTERSECTION DE L'OECUMENISME ET DE L'AUTHENTICITE ». Il devra regrouper les fils d'OKUTSHU-MEMBELE à partir des patriarches des clans et les responsables des Eglises chrétiennes en

combinant les idées de « la campagne pour l'authenticité » du M.P.R. et la promotion de l'unité des Eglises chrétiennes dans l'œcuménisme.<sup>23</sup>

La campagne pour le pèlerinage de l'unité et de la réconciliation des fils d'OKUTSHU-MEMBELE entre-eux, devant les ancêtres et devant DIEU a duré trois mois. L'Evêque et les chefs des clans ainsi que les notables se sont mobilisés pour la reconstitution de la parentèle et la refondation du pacte du sang en vue de redynamiser l'alliance clanique dans une synergie renouvelée.

Au moment convenu, les descendants d'OKUTSHU-MEMBELE, représentés par les patriarches des clans et les responsables des Eglises convergent vers le nombril de leurs lignages ENYAMBA A WAADI sur les terres de DJINGA à KATAKO-KOMBE. Là, le serment de l'unité fut renouvelé le 20 avril 1975 au cours des cérémonies religieuses et coutumières présidées par le doyen des patriarches KOKOLOMAMI WEMAMBOLO du clan de YENGE fils aîné de WATAMBOLO.<sup>24</sup>

---

<sup>23</sup> YUNGU A., (Mgr) ENYAMBA, A l'intersection de l'œcuménisme et de l'Authenticité, Tshumbe, 1975.

<sup>24</sup> Ibidem

Après le culte œcuménique vint la cérémonie ancestrale de réconciliation « LOSAPO », en se superposant les jambes pendant qu'on fait le serment devant DIEU et les ancêtres et qu'on maudit les fauteurs de division. La cérémonie se terminera par le repas symbolique et rituel de la communion (OWOTO).<sup>25</sup>

A la fin de la cérémonie, le mémorial de l'unité érigée sous forme d'une stèle en pierre surmontée d'une croix symbolisant la rencontre du salut entre le ciel et la terre comme éclate un bourgeon gorgé de vie sous le soleil sans couchant procédant d'une rupture vers une continuité de vie sans fin.

L'objectif principal du pèlerinage d'ENYAMBA fut l'enterrement rituel de l'idéologie séparatiste née une dizaine d'années plus tôt parmi les fils d'OKUTSHU-MEMBELE dans la course au pouvoir politique à Lodja par la manipulation du récit généalogique et la modélisation de l'impact de l'écosystème sur la culture et la politique.

---

<sup>25</sup> NGUWO NDJOVU, La Société traditionnelle, Kusu-Tetela, P.15

## CHAPITRE II

# LA GENESE POLITIQUE DE LA PROVINCE DU SANKURU

### 2.1. LES PROLEGOMENES

En s'efforçant de contrôler le territoire congolais et sa population, l'Etat colonial belge a généré de nouvelles identités tant au niveau ethnique que sous-ethnique. Les rivalités au sein des groupes organisés autour de ces identités furent omniprésentes pendant la lutte pour l'indépendance et même plus tard. Les cinquante ans de la « *pax belgica* » n'ont fait qu'étouffer les antinomies raciales et tribales sans les éliminer. Les systèmes africains auraient été « gelés » par la présence coloniale et le dégel de la décolonisation aurait libéré les rivalités qui subsistaient en leur sein.<sup>26</sup>

Bien loin d'étouffer momentanément les tensions préexistantes, le colonialisme en a créé de nouvelles. Il est arrivé avec une camisole de force qu'il a fait endosser aux sociétés africaines, il s'agit des cartes-découpages

---

<sup>26</sup> BALANDIER G., Structures sociales traditionnelles et changements économiques, Paris, EHESS, 1969, p.128.



administratifs, linguistiques et ethniques qu'on a imposé sur le paysage africain.<sup>27</sup>

La géographie et l'anthropologie furent créées dans une large mesure pour servir l'expansionnisme européen et pour que les agents de son organisation hiérarchique puissent transmettre aux « chefs » congolais l'ordre de l'Etat. Ce système de type préfectoral était la trace de l'héritage européen, jacobin et napoléonien et peut-être constituait-il aussi une nouvelle expérience administrative : le nombre des strates des représentants de l'Etat étant dicté par « l'étendue du contrôle ».<sup>28</sup>

En divisant l'immense territoire congolais en entités administratives, les belges atténuèrent quelques formes préexistantes de conscience ethnique ou régionale et en renforcèrent d'autres.

Ainsi au *Sankuru*, la domination belge favorisa-t-elle un sentiment d'identification avec l'entité territoriale qui n'existait pas avant la colonisation. Le Sankuru est un nom précolonial référant à une rivière et sa vallée.

---

<sup>27</sup> Idem p.131.

<sup>28</sup> TURNER, T., *L'ethnie Tetela et le MNC/LUMUMBA*, Etudes congolaises, 1960. P. 197

Cameron, l'un des premiers explorateurs du pays pensait que le Sankuru était un lac<sup>29</sup>.

Le district du Sankuru apparaît pour la première fois sur une carte administrative en 1912 et subsistera, sauf pendant la brève période 1932-1933. Il a donc une histoire séculaire et une existence presque continue en tant qu'entité administrative distincte. Bien que ces frontières aient changé, les six territoires du Sankuru constituent le cœur du district, depuis 1912. Il n'est pas surprenant de constater que pendant la période de la colonisation, la population de ces six territoires a pleinement identifié le Sankuru comme « *son* » territoire administratif bien que la province créée seulement en 1933 soit en majorité lubaphone.<sup>30</sup>

Avant 1910, les populations du Sankuru et celles du Maniema étaient regroupées en un seul district. Depuis lors, hormis pendant la parenthèse de 1932-1933, ils ont toujours été séparées par le cours de la rivière Lomami. On comprend pourquoi elles ne sont pas vraiment attachées à un territoire commun et pourquoi elles n'ont pas fait d'effort concerté pour former une seule province

---

<sup>29</sup> TURNER, op.cit. p.198.

<sup>30</sup> CAMERON, cite par TURNER, op.cit., p.199

après 1960 alors qu'elles sont du même groupe ethnique.<sup>31</sup>

Les NDENGESSE du territoire de DEKESE appartiennent au même groupe Mongo que les autres populations du Sankuru ; ils ont de plus fortes affinités avec leurs voisins occidentaux du Mai-Ndombe qu'avec ceux de l'Est même si certaines populations de l'Ouest du territoire de Kole sont en fait des Ndengese. Pendant la période coloniale à plusieurs reprises, les Ndengese furent inclus dans le même district que les autres Mongo du Sankuru.<sup>32</sup> Mais la plupart du temps, ils en restèrent séparés. Les Songye du Sud- Sankuru ont été regroupés avec les Mongo du Sankuru dans le même district. Durant une grande partie de la période coloniale, ils furent aussi rattachés au même district que les Songye de Kabinda jusqu'en 1945 si bien que leur inclusion dans le Sankuru ne posa pas de problème jusque là. A la lumière de ces faits, on comprend mieux pourquoi les Ndengese et les Songye se sont moins identifiés avec l'entité territoriale du Sankuru que les Kusu-Tetela.<sup>33</sup>

---

<sup>31</sup> MANYA K'OMALOWETE, Evolution du pouvoir local au Sankuru, Peter LANG, Berne, 1996, p.175.

<sup>32</sup> TURNER, T., op.cit, p.194.

<sup>33</sup> Idem, p.127

Pendant les années vingt, les belges favorisèrent le regroupement ethnique ; des efforts furent ainsi faits pour réunir les populations du Sankuru dans le même district que les autres Mongo cependant la géopolitique allait à l'encontre d'un regroupement effectif : le réseau de communications contournait la cuvette centrale plutôt qu'il ne la traversait. La majeure partie du groupe Mongo était dans la province de l'Equateur, administrée depuis Mbandaka. En rattachant le Sankuru à ce chef-lieu, on aurait créé une entité ingouvernable du fait de grandes distances et des déplacements difficiles.<sup>34</sup> Le curieux compromis de 1932 s'efforça de prendre en compte le facteur ethnique et la réalité géographique, en particulier le réseau de communication ; il stipulait que l'espace Lodja-Lomela-Kole irait au district du Lac Léopold II (Maï-Ndombe) en Equateur, tandis que Katako- Kombe serait rattaché au Maniema et que Lubefu resterait avec Lusambo dans le Congo- Kasai. Cette formule eut pour effet paradoxal de diviser la population du Sankuru, notamment le sous groupe le plus conscient de son identité, le Kusu-Tetela. La réorganisation administrative de 1933, rétablit la séparation du peuple du Sankuru

---

<sup>34</sup> TURNER, T., op.cit., p.128.

d'avec leurs frères de l'Equateur, du Maniema et d'ailleurs.<sup>35</sup>

Les conflits de 1961-1962, à l'occasion de la création de nouvelles provinces congolaises, montrent l'importance de l'identification avec le territoire. Les politiciens du Sankuru n'hésitèrent guère sur le cadre à adopter. Malgré les nombreux ballons d'essai lancés pour rattacher le Sankuru au Maniema, à l'espace Ndengese-Kuba-Lele du Kasai, à l'Equateur etc...rien de tel ne s'en suivit. Il y eut par contre une pression concertée pour créer une province du Sankuru.

Pendant la période coloniale, on fixait principalement les frontières d'une province en fonction des commodités administratives (les coûts, par exemple). Le facteur ethnique était un peu plus important au niveau du district et encore plus important au niveau des territoires ; mais même au niveau territorial, le facteur de convenance administrative comptait. Et plus, l'inertie administrative n'a pas joué un rôle : quand un territoire donné avait été délimité dans l'arrière-pays d'un certain poste d'Etat, il avait tendance à se pérenniser et s'il venait à disparaître à l'occasion d'une réorganisation

---

<sup>35</sup> TURNER, T., *op.cit.*, p.128.

administrative, il était très probable qu'il réapparaisse à la suivante.<sup>36</sup>

L'organisation territoriale comme les étiquettes ethniques ou la standardisation de la langue est une résultante des façons de faire et de penser européennes et africaines. Les africains avaient trois façons de pouvoir influencer l'organisation territoriale : « s'ils s'agitaient », ils pouvaient entraîner la réunification d'un groupe autrefois divisé, mais le risque était aussi de pousser les Européens à prendre des mesures contre un groupe en particulier ; soit le faire éclater, soit lui accorder son propre territoire où il ferait l'objet d'une surveillance plus étroite.<sup>37</sup>

On ne sait pas très bien si les pressions africaines ont joué un rôle quelconque dans la création du district du Kasai en 1910 ou dans la définition de ses limites géographiques. Qu'il s'agisse ou non d'une coïncidence, en tous cas tous les groupes auxiliaires SAMBALA (ceux de Mulenda à Lubefu, ceux de Lohaka à Katakoko-Kombe, ceux de Mulosa à Kole, ceux de Kandolo à Lodja et Lomela) furent regroupés en un seul district pour la

---

<sup>36</sup> C'est le cas du Sankuru en 1932-33.

<sup>37</sup> Cfr L'embargo imposé aux Kusu-Tetela après les révoltes dites des Batetela.

première fois, mais de ce fait, ils furent séparés de leur région d'origine au Maniema.

Le nouveau tracé de la limite Nord du territoire de Lomela, en 1926, illustre le mieux la réponse apportée à l'administration aux revendications des congolais. Les Dionga avaient refusé leur rattachement au territoire de Moma en Equateur. Plusieurs chefs Dionga avaient été relégués pour cela ; ils ne voulaient pas être séparés des Ludiya du territoire de Katakombé, qu'ils considèrent comme une branche Dionga. Plus généralement, ils refusaient de se voir séparés des Kusu-Tetela, leurs frères du Sud-est pour être rattachés à l'Equateur. En 1926, les Dionga étaient rattachés au district du Sankuru et ils le sont restés depuis sauf en 1932-1933.<sup>38</sup>

Le détachement de Kole du territoire de Lodja en 1940 s'explique par la volonté de surveiller plus étroitement les rebelles Nkutshu et Hindo de Kole. Le meilleur contre-exemple d'un groupe rebelle réparti sur deux subdivisions administratives se trouve hors du Sankuru. Après la révolte des Pende en 1931, le tracé entre les deux nouvelles provinces de Kinshasa et du Kasai coupa volontairement en deux le groupe Pende. On a voulu faire la même chose avec les Ndengese du

---

<sup>38</sup> TURNER, T., *op.cit.*, p.129.

territoire de Dekese en perpétuelle rébellion. Un projet, jamais appliqué, demandait le rattachement des Ndengese de l'Ouest à Oshwe (Maï-Ndombe) et des Ndengese de l'Est à Kole.<sup>39</sup>

Les territoires de Sankuru tels qu'ils existent depuis 1940 jusqu'aujourd'hui présentent à divers degrés l'homogénéité culturelle :

1. Le territoire de Lusambo est hétérogène du point de vue ethnique : pas de groupe majoritaire, une population des Kusu-Tetela de Kuba, de Mputu, de Luba et Songye ;
2. Le territoire de Lubefu ethniquement moins hétérogène que Lusambo avec une majorité Kusu-Tetela et une minorité Songye,
3. Le territoire de Katako-Kombe avec une hétérogénéité interne au groupe Mongo en majorité Kusu-Tetela et minorités Sambala, Langa et Mbole ;
4. Le territoire de Lodja ethniquement homogène peuplé presque uniquement de Kusu- Tetela ;

---

<sup>39</sup> TURNER, T., op.cit, p.130



5. Le territoire de Kole ethniquement plutôt hétérogène avec majorité Nkutshu et Hindo et minorités Ndengese, Kuba et Kusu- Tetela ;
6. Le territoire de Lomela avec homogénéité Mongo comprend les Kusu- Tetela, Kela, Dionga et Nkutshu.

Au lieu d'une administration directe explicite dans un système préfectoral, il y a eu une administration indirecte au niveau des circonscriptions censées prendre en considération les réalités de la société indigène. Les Européens n'ont pas compris combien ils remodelaient les réalités congolaises plus qu'ils ne les découvraient pour les faire correspondre aux modèles importés. Le Congo-belge totalitaire s'efforça donc de recueillir la mémoire et les traditions africaines pour constituer le schéma fédérateur de l'administration du pays.

## **2.2. LA MISE EN ROUTE DU PROJET**

Pour l'élite naissante du Congo, l'Indépendance signifiait reprendre les commandes tenues auparavant par les seuls Européens. En partie, cela impliquait, bien sûr, un accès à des plus hauts salaires et autres avantages

matériels. Il y avait pourtant aussi une dimension symbolique importante caractérisée par la publication d'une carte ethnique innovatrice et d'un plan de regroupement des populations rurales en nouveaux « centres ruraux ». Dans les deux cas, l'objectif central a consisté à exercer le pouvoir par le truchement du redécoupage cartographique qui a déplacé ou reclassé les populations.<sup>40</sup>

Le projet des « centres ruraux » n'a pas d'influence directe sur la vie des congolais ordinaires. Mais tout comme pour la carte, ce projet était symptomatique d'un processus grâce auquel les législateurs nouvellement élus divisèrent les six provinces du pays en 21 « provincettes ». La fragmentation du pouvoir étatique a multiplié les violences et le détournement des fonds publics caractérisant la première République (1960-1965). A leur tour, pouvoir fragmenté, violence accrue ainsi que le détournement des fonds publics, ont contribué à l'éclosion des rébellions et leurs premiers succès.<sup>41</sup>

La première génération des nouvelles provinces peut remonter directement à l'échec des principaux partis ethniques ou régionaux dans leur conquête du

---

<sup>40</sup> TURNER, T., *op.cit.*, p.318.

<sup>41</sup> MANYA K'OMALOWETE, *op.cit.*, p.338.

pouvoir au sein de leurs provinces respectives à l'occasion de l'élection de mai 1960. C'était le cas du parti ethnique Kongo (Kinshasa), du M.N.C. Kalonji au Kasai et de la Balubakat au Katanga. Pour le M.N.C.-K. et la Balubakat, leur désir de constituer des provinces distinctes fut renforcé par le fait que leurs zones d'origine respectives étaient l'objet d'attaques militaires. Au contraire, le second train des nouvelles provinces fut lancé sans que leurs figures de proue politiques n'en prennent aucunement l'initiative, mais du seul fait que toutes les autres régions formant leurs provinces originelles avaient fait sécession : il s'agit du Haut Congo, du Kivu central et du Katanga Oriental, Hinterlands des anciennes capitales provinciales : Kisangani, Bukavu et Lubumbashi.<sup>42</sup>

Les deux provinces à dominance Kusu-Tetela Sankuru et Maniema constituent un cas de figure intermédiaire. Elles ont été créées au cours du processus dialectique de fragmentation engagé par la constitution des provincettes, mais les dirigeants auto-proclamés des provinces en question ont appuyé la revendication d'un statut provincial. Le cas de la province du Sankuru peut démontrer dans quelle mesure un conflit ethnique est

---

<sup>42</sup> TURNER, T., op.cit., p.32

une forme que prend un conflit plutôt qu'un phénomène propre.

Durant la campagne électorale de 1960, il n'a jamais (ou presque) été question de créer une « province du Sankuru ». Les résolutions du congrès des Ankutshu Anamongo ne font aucune mention d'une réunion des Akutshu et des Anamongo en une seule province, bien qu'il y ait allusion à une multiplication des provinces après l'indépendance, tenant compte autant des « grandes ethnies » (les groupes ethniques majoritaires) que « d'impératifs économiques ».<sup>43</sup> Cette référence fut vraisemblablement un os laissé à ronger aux éléments conservateurs par le groupe dominant M.N.C/L. et peut avoir été lancé spécialement à l'intention des délégués du Maniema.

Vers la fin de 1960, toutefois, le Sankuru se sent vivre en état d'autonomie virtuelle. La coalition anti-Luba mise sur pied par Lumumba, était en morceaux suite à la sécession du Sud-Kasaï et à la disparition de Lumumba de la scène politique. La fracture entre Kinshasa et Kisangani se reflétait au Kasaï. Les conservateurs de cette province, dont le président provincial Barthélemy Mukenge, un Lulua, soutenaient

---

<sup>43</sup> ASSOCIATION 1960, p.22

le camp de Kinshasa. Alors que beaucoup de dirigeants du Sankuru étaient dans le camp de Kisangani. Conséquence de cette fracture, les fonds cessèrent d'affluer de Kananga au Sankuru, et à Kananga même l'influence politique du Sankuru était devenue quasi nulle. Les deux ministres Kusu- Tetela, Onya et Luhata, étaient opposés idéologiquement. Le président Mukenge se rangeait du côté de son ministre de l'intérieur Luhata. Mukenge et Luhata « ont été accusés par Onya et les autres Kusu-Tetela d'avoir facilité l'arrestation de Patrice- Emery Lumumba à Mweka ».<sup>44</sup> Onya, le lumumbiste, cherchait à ravir au conservateur Luhata son portefeuille de l'intérieur. Mukenge déclara : « une lutte terrible a été déclenchée par Monsieur ONYA contre Monsieur Luhata qui ne fut même plus en mesure de se rendre au Sankuru ».<sup>45</sup>

Onya démissionna de ses fonctions de ministre de l'agriculture en avril 1961, quittant le Sankuru désormais représenté à Luluabourg par le seul Luhata. L'accusation formulée par l'assemblée provinciale, selon laquelle Onya voulait « imposer la doctrine du M.N.C. à Kananga

---

<sup>44</sup> OHAMAMBOYA MUTAMBWE, La Vie politique au Sankuru (1960-1965), Iédit, Lodja, 2004, p.30.

<sup>45</sup> Compte-rendu analytique de l'Assemblée Provinciale du Kasai 21 septembre 1961, p.40

laisse penser que ses ennuis avec Mukenge étaient idéologiques.<sup>46</sup> Pourtant, derrière ce facteur idéologique s'en cachait un autre, social : non seulement la coalition anti-Luba avait éclaté, mais les Kusu-Tetela étaient devenus, après cette éviction des Luba, la cible principale du mécontentement puisqu'ils étaient plus instruits, plus organisés et plus agressifs que les autres kasaiens.

De février à avril 1961, le Sankuru eut son propre gouvernement provincial, dirigé par Jacques OMONOMBE. Ce statut prit fin lorsque l'Abbé Ndjadi devint commissaire de district. En pratique, toutefois, l'Abbé préserva un statut semi-autonome pour le Sankuru, en jouant le rôle de porte-parole de sa région, et en allant bien au-delà de son rôle strictement administratif de commissaire de district.

Après la réconciliation d'août 1961 entre Kinshasa et Kisangani, les députés provinciaux du Sankuru ont recommencé à tenir des sessions législatives à Kananga. Mais aussi longtemps que le gouvernement Mukenge conserva le pouvoir, ils se sont sentis menacés et ont jugé que les intérêts de leur région étaient négligés. Au début de 1962, la situation se détendit un peu momentanément, lorsque le député provincial André Lubaya renversa

---

<sup>46</sup> TURNER, T., op.cit., p.321.

Mukenge et prit sa place comme président de la province. Lubaya représentait la tendance « moderniste et révolutionnaire » au sein de l'Union Nationale Congolaise (un parti Lulua), opposé à la tendance « modérée et plus traditionaliste de Mukenge ».<sup>47</sup>

Au cours de la période du gouvernement Omonombe au Sankuru ainsi que du gouvernement Gizenga à Kisangani, des députés du gouvernement du Katanga sécessionniste avaient organisé une série de « tables rondes » qui s'efforçaient de trouver une formule constitutionnelle, fédérale ou confédérale, mutuellement acceptable. Ce fut une étape capitale vers la reconnaissance des nouvelles provinces. Parmi ceux qui participèrent à ces conférences, outre les députés de Kinshasa et ceux du Katanga, se trouvaient des représentants, effectifs ou auto-proclamés, d'un certain nombre d'exécutifs provinciaux, certains réels et d'autres imaginaires comme l'Etat du Maniema d'Omari.<sup>48</sup>

Le Sankuru n'était « représenté » que par des « exilés » aussi bien à ces tables rondes qu'à la guerre de communiqués de presse qui les accompagnait. Ceux qui ont dominé la scène furent trois leaders P.N.P : Jean

---

<sup>47</sup> TURNER, op.cit, p.321

<sup>48</sup> OHAMAMBOYA MUTAMBWE, op.cit., p.35.

Okuka, Armand Ghenda et Eugène Lutula ; ainsi qu'un ancien cadre du MNC/L, Emery Pene Sengha (travaillant semble-t-il pour la sûreté de Léopoldville). Ces individus appuyaient leurs interventions par des protestations de dévouement désintéressé à leur région d'origine, mêlées de mises en garde contre la « menace communiste ». Toutefois, leur rôle reflète à la fois le caractère de classe de ce milieu P.N.P. qu'ils représentaient, la défaite cuisante encaissée aux élections de 1960 du fait du M.N.C/L dans le Sankuru, et aussi l'occasion fortuite de l'assassinat de Lumumba et la rupture entre le Sankuru et Kinshasa. Ces quatre personnalités, comme la plupart des dirigeants P.N.P du Sankuru, étaient originaire de Lubefu et Katako-Kombe (Ghenda et Lutula du territoire de Lubefu, OKuka et Pene Sengha des Sambala du secteur des Basambala de Katako- Kombe) ; un certain nombre d'autres politiciens ont pris des positions fermement lumumbistes par exemple Joseph Shako, Etienne Kihuyu, Albert Welo, Jacques Yula. Dans la suite, un plus grand nombre de dirigeants représentatifs, disposant d'une base plus solide au Sankuru, ont été impliqués dans l'essor de la nouvelle province.

Tout au long de 1961 et 1962, trois questions s'entremêlent : le statut constitutionnel, les frontières et la direction des nouveaux Etats ou provinces. La question



des frontières et celle des dirigeants seront examinées séparément, par souci de clarté.

Okuka, ancien président de la fédération des Batetela et de la fédération Indépendante des Batetela, a cherché à occuper le rôle de porte-parole des Kusu - Tetela lors de la conférence préparatoire à la Table Ronde qui s'est tenue à Léopoldville en janvier-février 1961. Au début mars, tandis que se déroulait la Conférence de Tananarive, Ghenda informa la presse à Kinshasa de ce qu'il existait déjà un embryon de gouvernement provisoire de l'Etat Anamongo en exil à Kinshasa ». Lui-même en était le président et les noms des autres membres seraient communiqués dans un proche avenir.<sup>49</sup> Une semaine plus tard, Ghenda figurait comme « Président du Gouvernement », tandis que Lutula devait être « Président de l'Etat ».

D'autres « membres » étaient supposés représenter les Kusu-Tetela, Songye, Luntu et autres peuples desdites « nouvelles provinces » du Sankuru, du Maniema et du Lomami. Politiquement, ils représentaient la tendance « modérée » ou P.N.P. Pascal LUANGHY était l'unique représentant du Maniema. La liste des « membres » doit être considérée avec beaucoup de prudence puisqu'il est

---

<sup>49</sup> Le courrier d' Afrique 7 mars 1961.

probable que beaucoup n'avaient pas été consultés. L'idée d'un Etat du Sankuru-Lomami, sous domination Tetela était en tout état de cause condamnée puisque, c'est le dirigeant Songye A.Kabangi qui avait été reconnu « souverain régional » dès le début de la conférence de Tananarive. La formation de ce « gouvernement », annoncée en grands titres dans la presse, prit une signification plus grande que bien d'autres initiatives de politiciens en exil, puisqu'elle lançait la candidature d'Eugène Lutula.

Au cours des travaux préparatoires de la seconde conférence de la Table Ronde (qui s'est tenue à Mbandaka en avril), il ne fut pas question du « gouvernement » de Lutula, Ghenda et autres. Pene Sengha fit son apparition, au nom d'un « Etat Batetela » dont il allait être le président. Sa participation à la conférence était soutenue apparemment par le gouvernement de Kinshasa, alors que Lutula prétendait qu'il a dû financer lui-même son voyage-aller à Mbandaka. Finalement, la conférence adopta le principe

de la fusion de l' « Etat Bakasalo »<sup>50</sup> de Lutula avec « l'Etat Batetela » proposé par Pene Sengha.<sup>51</sup>

Après Mbandaka, Pene Sengha s'écarta de la lutte pour le pouvoir, n'ayant pas été capable de trouver un soutien suffisant parmi l'élite du Sankuru. Au contraire, la candidature de Lutula fut soutenue par un certain nombre de personnalités lumumbistes par exemple, les députés provinciaux Kafua et Koyalodi apparemment comme une solution de repli dans une période où le MNC/L, subissait la pression des « modérés » qui revenaient aux affaires.

La question relative aux nouvelles frontières du Sankuru peut remonter au début de 1961, lorsqu'un quotidien influent de Kinshasa<sup>52</sup> publia trois cartes présentant des alternatives de redécoupages pour le Congo.

1. Le projet le plus conservateur était basé sur les six provinces existantes. Les deux nouvelles provinces de facto, le « Kongo- Central » et le

---

<sup>50</sup> BAKASALO est une abréviation de BAS-KASAI-SANKURU-LOMAMI.

<sup>51</sup> Willame, cite par TURNER, op.cit., p.323.

<sup>52</sup> Le courrier d'Afrique du 7 au 8 janvier 1961.

« Sud Kasai » étaient reconnues. Le Sankuru était incorporé dans un « Etat du Nord-Kasai », de même que des régions habitées par les Songye, Luntu et Lulua. Seul écart par rapport aux frontières des six anciennes provinces, le « Nord-Kasai » aurait incorporé les régions méridionales du Maniema habitées par les Songye.

2. Le second projet proposait un « Etat Ankutshu » ; comprenant les régions Mongo du Sankuru ainsi que trois territoires Mongo adjacents : le territoire de Dekese (habité par les Ndengese), les territoires de Kindu et Kibombo, au Maniema habités par les « Kusu », et le territoire d'Ikela peuplé par les Kela ou Yela.
  
3. Le troisième proposait une « Région Ankutshu » (ayant les mêmes frontières que l'Etat Ankutshu ci-dessus) qui formerait la moitié d'un « Etat du Haut-Congo », l'autre moitié étant constituée par le district du Haut-Congo, autour de Kisangani. Cet Etat reflétait un présupposé politique puisqu'il aurait collé ensemble les bastions MNC-Lumumba, le Sankuru, l'Ouest du Maniema et Kisangani.

A Boende (en Equateur), s'est tenu du 13 au 15 janvier 1961 un « congrès de l'ethnie Mongo ». Ses promoteurs demandèrent aux « Kusu » de se faire représenter à ces assises et, de fait, d'accepter l'intégration des Mongo du Sankuru et du Maniema dans une proposition d'Etat Mongo. Les politiciens Kusu-Tetela n'ont pas donné suite à cette initiative, peut-être parce que les organisateurs de ce congrès, Bomboko et Bolya, étaient des antis - Lumumbistes notoires.

Au cours des années 1961-1962, les dirigeants du Sankuru ont oscillé entre deux choix : une province Mongo, élargissant le Sankuru vers le Nord et / ou l'Ouest, ou une province s'étendant vers le Sud aux peuples Songye et apparentés. Les efforts pour étendre les frontières de la nouvelle province étaient dus en partie à l'incertitude quant aux dimensions minimales exigées de ces structures nouvelles. La politique « politicienne » a probablement aussi joué un rôle, les anti-lumumbistes cherchant à casser ou diluer les zones où le MNC/L était puissant, et les lumumbistes tentant de les en empêcher.

A la pré-conférence de Kinshasa (janvier 1961) une seule délégation ou « cartel » a regroupé non seulement les Mongo du Sankuru mais aussi les Songye, Luntu,

Binji et quelques Kuba. Se fondant sur la collaboration qui régnait au sein de cette délégation unique du Nord-Sankuru, comme il l'a désignée, Okuka appela nos représentants élus<sup>53</sup> à se montrer prudents et à envisager, à la Table Ronde, un Etat Autonome Ankutshu englobant nos présents territoires (du district du Sankuru) augmenté des territoires voisins, amis, désireux de maintenir nos longues et excellentes relations.<sup>54</sup> Joseph Kitumba, un Binji du territoire de Dimbelenge, répondit que les divers groupes ethniques n'avaient fait que participer à un cartel et non à une délégation unie, et que son groupe ne déciderait de collaborer avec l'un ou l'autre Etat qu'après avoir obtenu son propre territoire, distinct de celui de Dimbelenge dominé par les Luntu.<sup>55</sup>

Lorsque Ghenda annonçait le 7 mars l'existence de « l'embryon d'un gouvernement provisoire de l'Etat Anamongo, en exil à Léopoldville, il a expliqué que le projet de ce gouvernement était d'unifier « toutes les tribus du groupe ethnique Mongo ». « L'Etat Anamongo » serait composé de trois districts, le Sankuru, la Tshupa et l'Ubangi » ainsi que plusieurs territoires

---

<sup>53</sup> Le courrier d'Afrique du 21 février 1961

<sup>54</sup> Idem du 24 février 1961.

<sup>55</sup> Idem.

encore rattachés ailleurs.<sup>56</sup> Le fait même de confondre « Ubangi et Equateur » montre combien la préparation était de faible niveau ; il n'y a pas de Mongo dans l'Ubangi alors que l'Equateur n'est pratiquement peuplé que de Mongo ! Le second communiqué de Ghenda, une semaine plus tard, parlait de « gouvernement provisoire de l'Etat du Sankuru-Lomami ». Plutôt que d'inclure des populations Mongo vivant au Nord du Sankuru, cet Etat incorporait des populations du Sud, y compris des Songye, Luntu et Binji.

Au moment de la conférence de Mbandaka, LUTULA parla au nom du « Bakasalo » (abréviation de Bas-Kasai -Lomami), désignant la partie du Kasai-Occidental habitée par les Ndengese, Kuba, Lele et autres. Le leader Songye Alois Kabangi est mentionné dans la presse, le jour de l'ouverture de la conférence de Mbandaka comme représentant du « Lomami-Sankuru ».<sup>57</sup> Plus tard, il est mentionné comme représentant du Lomami. A la session du 17 mai de la conférence, Lutula et Pene Sengha s'embrassèrent pour symboliser et signifier à l'Assemblée la fin de toute querelle entre eux et, en conséquence, la fusion de leurs

---

<sup>56</sup> Idem du 26 avril 1961.

<sup>57</sup> Idem du 26 avril 1961.

deux Etats.<sup>58</sup> La presse continua à citer Pene Sengha comme président de « l'Etat Bakasalo Batetela ». Les frontières de cet Etat n'étaient pas claires, spécialement lorsque la conférence eut reconnu aussi l'Etat « Unité Kasaienne », qui avait des revendications territoriales sur la plus grande portion « Bas-Kasai » et signait les résolutions au nom de l'Etat du Nord Sankuru.<sup>59</sup>

Les décisions de Mbandaka, bien qu'elles aient été prises au petit bonheur et impliquant souvent des politiciens n'ayant guère d'appui substantiel dans leur région d'origine, ne furent pourtant pas retouchées durant les débats parlementaires étendus de l'année suivante. Les 19 Etats finalement reconnus par la conférence de Mbandaka devinrent les 21 provinces de 1963, avec seulement quatre changements.<sup>60</sup> Le fait que le Sankuru n'ait été représenté à la conférence que par deux hommes politiques sans base significative dans la région, Lutula et Pene Sengha, n'empêcha pas l'idée de créer une province du Sankuru de faire son chemin. On continua à discuter d'une union Mongo plus large, mais au bout du compte, le Sankuru devint une province avec

---

<sup>58</sup> Le courrier d'Afrique des 19, 20, 21 et 22 mai 1961.

<sup>59</sup> Idem du 30 juillet 1962

<sup>60</sup> Idem des 20, 21, 22 mai 1961.



pratiquement les mêmes frontières qu'elle avait eues en tant que district.

En ce qui concerne le leadership, les décisions de Mbandaka furent bien contraignantes, en particulier pour les régions M.N.C-Lumumba représentées par des exilés : Province Orientale, Maniema et Sankuru. Dès avant la fin de la conférence, Ghenda avait dénoncé « un malentendu » qui doit être dissipé<sup>61</sup> que la conférence de Mbandaka va nommer les chefs des Etats congolais, ou confirmer ceux qui sont, ou se proclament, chefs de ces Etats.<sup>62</sup> Aussitôt après, dans un télégramme au président Kasa-Vubu, Joseph Kasongo, président de la chambre des députés, contesta la représentativité aussi bien de Pene Sengha que de Bondekwe de la province Orientale ».<sup>63</sup>

Durant plusieurs mois, il fut très peu question des nouveaux Etats ou provinces. Adoula remit la question à l'ordre du jour dans son discours inaugural, promettant de mettre en œuvre les changements constitutionnels requis pour « permettre à chaque région de s'administrer elle-même en fonction de ses propres aspirations

---

<sup>61</sup> Idem des 20, 21, 22 mai 1962.

<sup>62</sup> Idem du 23 mai 1961.

<sup>63</sup> VERHAEGEN, 1962, cite par TURNER, op.cit., p.326.

profondes ». <sup>64</sup> Il fallut huit mois d'activité législative pour parvenir à la loi du 27 avril 1962 sur les nouvelles provinces.

Le bloc Lumumbiste, y compris les députés Etienne Kihuyu et Joseph Shako, du Sankuru, mena un combat d'arrière-garde prolongé contre cette mesure, arguant qu'il était plus urgent de mettre fin à la sécession Katangaise et l'anarchie généralisée. Joseph Lutula était alors Ministre et Diumasumbu, le quatrième député du Sankuru, avait fait sécession du bloc Lumumbiste, du moins pour ce qui concerne cette question.

L'attention se tourna surtout vers les critères auxquels une nouvelle province devait satisfaire pour que sa création soit approuvée, mais finalement une « une clause échappatoire » fut incorporée à la loi, qui privait de sens le critère de population minimum. Une population inférieure à 700.000 habitants était acceptable si des raisons politiques ou sociales « impératives » rendaient la création de la province nécessaire. En pratique la seule exigence fut une pétition ayant l'appui d'au moins les deux tiers des députés nationaux et provinciaux. <sup>65</sup> Ceci à son tour aide à comprendre qu'on

---

<sup>64</sup> Idem

<sup>65</sup> YOUNG, 1965, cité par TURNER, T., op.cit., p.327.

ait aussi peu touché à la liste des Etats (Provinces) approuvée à Mbandaka.

La reconnaissance acquise à Mbandaka (ou, plus anciennement, à Tananarive) était une monnaie d'échange, entre les mains des politiciens reconnus comme « chefs d'Etat », dans leurs marchandages avec les députés. La découpe d'une province supplémentaire au sein des provinces existantes nécessitait de marchander mais pour une telle reconnaissance, l'exigence d'une majorité aux deux tiers signifiaient que la plupart des députés d'une région devaient parvenir à un accord avec leurs homologues de l'autre région.

En juillet, le Ministre de l'intérieur Kamitatu approuva la création de la province du Sankuru, concédant que la population du Sankuru n'atteignait probablement pas les 700.000 habitants. Il invoqua la clause d'exception, sans toutefois indiquer explicitement quelles étaient les raisons « impératives » qui rendaient la création de la nouvelle province nécessaire ! Le même mois, la commission parlementaire chargée d'examiner la pétition rendit un avis favorable. Le Sankuru devait englober les territoires de Lubefu, Katako-Kombe, Lomela, Lodja, Dekese, la région Kusu-Tetela du territoire de Lusambo, et la région des Booke. Les seules

modifications proposées par le Ministre de l'intérieur dans son projet de loi concernaient les référendums sur les territoires contestés, à savoir s'il fallait que le secteur Songye de Lubefu reste dans le territoire de Lubefu (Sankuru) ou reste dans le territoire de Lubao (hors Sankuru); et que le secteur des Batetela de Lusambo devait rester dans ce territoire (hors Sankuru) ou être rattaché au territoire de Kole (Sankuru).

Les conclusions de la commission furent remises en question quand la chambre commença à discuter de la province du Lomami. A un moment, on envisagea une seule province réunissant Sankuru et Lomami. Finalement « dans la précipitation générale », la chambre approuva la création de la province du Sankuru, et le Senat suivit peu après. La province comprenait les territoires de Lodja, Lomela, Katako-Kombe, Dekese, Lubefu (sauf le secteur des Basongye) et le secteur des Batetela de Lusambo. L'appartenance du centre extra-coutumier (C.E.C) de Lusambo (Sankuru ou Lomami ?) et celle du groupement Misumba dans le territoire de Mweka (Sankuru ou Unité Kasaienne ?) devaient être tranchées par référendum.<sup>66</sup>

---

<sup>66</sup> TURNER, T., *op.cit.*, p.328.

La nouvelle province correspondait en gros à l'ancien district du Sankuru, avec quelques modifications lui assurant plus d'homogénéité ethnique. Les régions non-Mongo de Lusambo et Lubefu en avaient été soustraites. Le territoire de Dekese s'y ajoutait, de nombreux groupes du territoire de Kole partageaient la même langue et/ou les mêmes institutions politiques que les Ndengese de Dekese. Il en allait de même pour la région de Booke, peuplé de Wodji, étroitement apparentés à ceux du secteur des Atshuru, territoire de Kole. Si le second référendum tournait à l'avantage du Sankuru, on verrait encore s'y adjoindre le groupement de Misumba, territoire de Mweka. C'est une zone complexe sur le plan ethnique, comprenant les Mbengi, similaires aux Nkutshu du territoire adjacent de Kole, mais aussi les Ngoongo, plutôt proches des Bushoong, groupe ethnique dominant du territoire de Mweka. Il y a plusieurs villages Ngoongo dans le secteur de Basho, territoire de Kole. Ces diverses additions et soustractions, réelles ou virtuelles, eurent pour effet de renforcer la cohésion de la partie occidentale de la province.

Le Sankuru était parmi les provinces les plus homogènes, en termes ethniques. C'était l'une des huit provinces ethniquement homogènes (homogénéité se définissant par l'existence d'un groupe ethnique

manifestement dominant »); on en considérait quatre comme ayant « quelque » homogénéité, et neuf comme hétérogènes. Verhaegen distingue quatre provinces comme « ethniquement homogènes » (parmi lesquelles la Cuvette Centrale) et six autres caractérisées par « la prédominance marquée d'un seul groupe ethnique » (parmi lesquelles le Sankuru dont il identifie le groupe ethnique dominant comme « Batetela ».<sup>67</sup> En fait, la cuvette centrale et le Sankuru sont également homogènes : ces régions ont toutes deux une population composée presque exclusivement de Mongo, avec un sous-groupe comme noyau : Nkundo dans la cuvette, Kusu-Tetela dans le Sankuru.<sup>68</sup>

Le Sankuru était homogène en termes de parti politique puisqu'il avait voté massivement pour le M.N.C/L, et possédait la continuité administrative définie comme la coïncidence des limites provinciales avec celles du district colonial. La création du Sankuru reflétait de manière très limitée le critère historique, c'est-à-dire que la région a existé de facto avant l'adoption de la loi du 9 mars 1962 créant les nouvelles provinces sous la forme du gouvernement Omonombe. Il manquait cependant au Sankuru de fortes structures traditionnelles

---

<sup>67</sup> Idem

<sup>68</sup> Ibidem

ainsi que des ressources économiques majeures définies comme l'existence soit d'une ressource minérale majeure en exploitation, soit d'une agriculture d'exportation développée, conséquence de l'embargo décrété par l'Etat colonial suite aux révoltes dites des Batetela.

### **2.3. LA CONSTITUTION DU PREMIER GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU SANKURU**

La visibilité politique du Sankuru commence en 1959 avec la tournée de propagande de Patrice E. Lumumba et l'installation des comités sectionnaires du M.N.C. dans chaque chef-lieu de territoire. Les présidents des comités sont originaires des 7 territoires du Sankuru d'alors : Shako Joseph et Ohamamboya Emile de Lodja, Wetshonga Modeste et Kipoke Pépin de Kole, Onya Albert de Katako-Kombe, Sombo Alexandre de Lusambo, Koyalodi Jean de Lomela, Kafua Cyrille de Lubefu et Longomo André de Dekese. C'est la première équipe de l'entrée en politique du Sankuru.

La première fissure apparaîtra dans la délégation de la province de Kinshasa au congrès des Anamongo de mars 1960. Dans la première liste des délégués, les membres de l'association des ressortissants de Lodja ne

figuraient pas. Après leurs protestations, certains noms furent insérés, mais le soupçon commençait à s'installer car le groupe de Lodja commençait à sentir une certaine marginalisation.

Les travaux du congrès des Anamongo se sont déroulés normalement. Mais au moment de désigner les noms des futurs candidats aux élections législatives, les 7 noms retenus par l'assemblée étaient ceux des ressortissants des seuls deux territoires de Katakombé et Lubefu. A la fin des travaux, des murmures se sont élevés du milieu des ressortissants de Lodja. Mais le président du MNC/L, l'Abbé Athanase Ndjadi avait minimisé les réactions.<sup>69</sup>

Au congrès provincial de Luluabourg (Kananga) où les chefs coutumiers et les responsables des partis politiques de l'époque se réunirent pour préparer les élections provinciales et la mise en route des futures institutions nationales, la délégation du Sankuru remit la liste proposée par le congrès des Anamongo de Lodja. Là, les ressortissants de Lodja firent éclater leur colère et le président national du MNC Patrice E. Lumumba dû intervenir en envoyant Bonaventure Lutula à Lodja

---

<sup>69</sup> OHAMAMBOYA, E., La vie politique au Sankuru, Inédit, Lodja, 2004, p.5.



chercher à insérer un ressortissant de Lodja sur la liste. Le choix est tombé sur Diomasombo André.<sup>70</sup> La liste de 7 noms pour les 7 sièges aux institutions nationales attribués au Sankuru est la suivante : Shako Joseph, Diomasombo André, Lutula Bonaventure, Kihuyu Etienne, Diumi Armand, Longanga Michel et Okito Joseph.<sup>71</sup>

Pour les élections provinciales sont retenus :

- Lodja : KONGA Paul ; WELO André, WELO Albert;
- Lomela : KOYALODI Jean ;
- Katako- Kombe : OHEMBA Joseph, INGA Paul, OMANYONDO Emile;
- Kole: WETSHONGA Modeste, OKEYA Justin, ETSHINDO Gustave;
- Lubefu : KAFUA Cyrille;
- Lusambo : MBAYI Evariste, SUMBU Alexandre;
- Dekese : LONGOMO André.

Au gouvernement provincial de Luluabourg se sont Luhata Joseph et Onya Albert qui représenteront le MNC district du Sankuru en qualité de ministres de

---

<sup>70</sup> WILLAME, T.C., Cahiers Economiques et sociaux n°5, Université de Lovanium, Kinshasa, 1965, p.104.

<sup>71</sup> Idem

l'intérieur et de l'agriculture. Entre-temps l'abbé Athanase Ndjadi était devenu le commissaire du district en remplacement de Jacques Yula nommé par Kinshasa.

Les conclusions du conclave de Lovanium du 22/07/1962 aboutissent à l'érection de plusieurs régions en provinces. La loi du 14 août 1962 portant création de la province du Sankuru ouvre une nouvelle perspective politique et une opportunité pour la structuration de la province.

L'assemblée provinciale du Sankuru comprenait les anciens députés provinciaux du Kasai élus (ou cooptés) par des régions faisant partie de la nouvelle province. Tous les députés du Sankuru avaient été élus sur les listes du MNC/L. (sauf les deux chefs cooptés). L'atmosphère hostile de Kananga les avait contraints à s'unir. Dans leur propre province, après l'élimination des autres partis, ils éclatèrent en deux blocs, Est-Ouest.<sup>72</sup> Cette division n'était certes pas automatique : elle résultait d'un intense travail en coulisses, d'abord de la

---

<sup>72</sup> Cette division est à la base du conflit EKONDA/ESWE (Forêt/Savane) qui éclata en 1963 à Lodja et qui a marqué le clivage politique entre l'Est et l'Ouest au Sankuru et spécialement entre le territoire de Lodja et les autres. Dans cette analyse nous retiendront le clivage Est/Ouest, au lieu de Savane / Forêt qui n'a pas d'emprise sur la réalité sociopolitique du Sankuru.

part d'Eugène Lutula, puis de la part de Diomasombo, entré plus tard dans la course.

Les deux blocs ne différaient guère au niveau d'instruction ou à l'appartenance clanique de leurs membres. Il y avait par contre une remarquable différence d'âge. L'âge moyen des sept députés de l'Est était de 36 ans, celui des huit de l'Ouest de 28 seulement. Parmi les candidats à la présidence, Diomasombo n'avait que 26 ans en 1962, alors que Lutula en avait 48. Sur les quinze députés, un seul était plus jeune que Diomasombo : Wetchonga de Kole, qui avait triché sur son âge pour pouvoir poser sa candidature. Ce facteur doit avoir eu quelque poids, dans une société où il est couramment admis que l'âge est synonyme de sagesse, mais qui avait aussi subi récemment une mobilisation politique due avant tout à l'œuvre des jeunes gens. La jeunesse de Diomasombo était compensée par le prestige de l'instruction; il avait interrompu ses études universitaires en Belgique.

Il y avait 15 députés alors que la liste officielle telle que dressée par le gouvernement central n'en comptait que 14, sept de l'Ouest, sept de l'Est. Le manquant était Longomo, député provincial élu de Dekese, un territoire

qui en 1960 ne faisait pas partie du Sankuru. On ignore si cette omission fut délibérée ou non.

Un second problème concernait sept députés accusés par radio-Luluabourg d'« incompatibilité ». Tous les sept : Kipanga, Koyalodi, Okeya, Ohemba, Omanyundu, Albert Welo et André Welo- avaient occupé des postes administratifs sous la houlette du commissaire de district Ndjadi. Quatre d'entre eux étaient de l'Est, trois de l'Ouest, de sorte que l'élimination de tous aurait favorisé l'Ouest. Ces problèmes furent longuement débattus, chacun des blocs réalisant leur importance pour le choix du futur président provincial. Il se fait que le commissaire spécial envoyé de Kinshasa pour superviser la mise en place des institutions provinciales intervint en validant les quinze éligibles. Le même jour, Joseph Ohemba de Katakoko-Kombe fut élu président de l'Assemblée.

Avant qu'on ne puisse choisir des ministres provinciaux, il fallait déterminer le nombre de portefeuilles revenant à chaque territoire. La commission politique de l'assemblée avait suggéré qu'on attribue un portefeuille à chaque territoire, sauf aux deux plus peuplés, Lodja et Katakoko-Kombe, qui en auraient deux

chacun.<sup>73</sup> En fait, l'abbé Ndjadi de Katako-Kombe qui était le seul candidat vice-président était donc sûr d'être élu. L'assemblée avait préalablement fixé le nombre des ministres, en y incluant le président et le vice-président, à onze. En comptant Ndjadi comme l'un des ministres « alloués » à Katako-Kombe, il restait un portefeuille « vacant ». Lubefu et Katako-Kombe le réclamaient l'un et l'autre. Les députés de Lubefu refusèrent que l'attribution de ce poste à l'un ou l'autre territoire fasse l'objet d'un vote. Un compromis l'attribua au territoire de Mweka dont un groupement serait inclus dans la province, en cas de référendum favorable au Sankuru. En compensation, c'est Lubefu qui fournirait les chefs de cabinet des ministres originaires de Kole, Mweka et Dekese. Comme il y avait neuf candidats pour neuf ministères (en ne comptant pas le président et le vice-président), les élire tous aurait dû être un jeu d'enfant. Cependant, les trois représentants de Lodja refusèrent d'accepter qu'un des deux portefeuilles accordés à « leur » territoire aille à Samuel Wembolua du secteur des Batetela Lodja. Les députés de Lodja finirent cependant, par accepter la candidature de Wembolua. Dès lors, sur neuf portefeuilles, cinq allaient à l'Ouest et

---

<sup>73</sup> WILLAME, J.C., op.cit., p.105.

quatre à l'Est, ces derniers ainsi quelque peu sur-représentés au regard de leur poids dans la population.<sup>74</sup>

Il ne restait donc plus qu'à choisir le président et le vice-président provinciaux. Ndjadi, candidat unique à la vice-présidence, fut élu à l'unanimité. Il y avait cinq candidats à la présidence. Eugène Lutula avait fait campagne ouvertement depuis la conférence de Mbandaka et était même parvenu à s'assurer les voix des trois-quarts des députés de l'assemblée provinciale du Kasai. L'autre candidat majeur, Diomasombo, avait fait une « visite de travail » à Lodja, en qualité de ministre du Travail du gouvernement central, durant laquelle il réussit semble-t-il, à s'attirer la bienveillance de tous les députés de l'Ouest y compris les trois partisans jusque là de Lutula. Puisque l'Ouest avait huit voix sur onze, et que Diomasombo était le seul candidat ouvertement de l'Ouest, le résultat était prévisible. Au premier tour, Lutula et Diomasombo émergeront comme les candidats les mieux placés et, au second tour, Diomasombo l'emporta par huit voix contre sept.<sup>75</sup> Le gouvernement de la province fut installé le 28 septembre 1962.<sup>76</sup>

---

<sup>74</sup> Idem, p.106.

<sup>75</sup> Les autres candidats étaient Louis Lumumba, Albert Onya, et Joseph Shako Katako/Lodja). Faisons toute de suite remarquer que

*COMPOSITION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU  
SANKURU*

N°	NOMS	TERRITOIRES	FONCTIONS ANTERIEURES	PORTEFEUILLES
1	DIOMASOMBO ANDRE	LODJA	Député National	Président
2	NDJADI ATHANASE	KATAKO- KOMBE	Commissaire de district	Vice-président, information
3	LOKWA SYLVAIN	KOLE	-	Intérieur
4	MIKOBI JOSEPH	MWEKA	-	PTT, Communication
5	LONGANGULA D.	LOMELA	Secteur Privé	Finances

---

cette élection à la majorité simple faisait une entorse à la loi fondamentale du 19 mai 1960 Chapitre I Art. 121 §10 qui stipulait que : « l'Assemblée procède en premier lieu à l'élection du Président du gouvernement provincial. Celui-ci est élu à la MAJORITE ABSOLUE ; mais on a fermé les yeux.

76 WILLAME, J.C., op.cit., p.103.

6	EMUNGANYA M.	KATAKO- KOMBE	Administration	Education, jeunesse et sports
7	BOKANGA C.	LUSAMBO	-	Agriculture
8	OLONGO MEDARD	LODJA	Administration	Plan, Affaires économ , Classes moy
9	NDAKOLO J.	DEKESE	-	Santé, Affaires sociales
10	WEMBOLOWA	LODJA	-	Travaux Publics

## 2.4.LE CONFLIT INTERNE

Etant donné la nature de l'opposition que la candidature de Diomasombo avait rencontrée, il n'était pas étonnant qu'il ait réagi en « tribalisant » son gouvernement. C'est manifeste non pas tellement au niveau des ministres - encore qu'il ait bien pris soin de garder le poste clé de l'intérieur loin de toute emprise de l'Est qu'au niveau inférieur à celui des ministres, où les gens de l'Ouest reçurent beaucoup de postes malgré le degré d'instruction généralement plus élevé des originaires de l'Est. De leur côté, les politiciens de l'Est ne



firent aucun effort pour coopérer avec Diamasombo et ne songèrent plus qu'à le renverser. A la suite d'une réclamation du candidat malheureux Lutula fondée sur le problème de Longomo, le ministre de l'intérieur du gouvernement central valida l'élection de Diamasombo et conseillera à « l'opposition » de respecter son gouvernement et de suivre les règles constitutionnelles s'ils projetaient de le renverser.<sup>77</sup>

S'en suivit alors une période calme mais, en octobre 1962, alors que Diamasombo était à Kinshasa pour assister à une conférence des présidents de provinces, le président intérimaire Ndjadi quitta Lodja pour Lusambo. Ndjadi insista sur le fait que son action visait seulement à défendre Lusambo face aux velléités d'annexion par la province du Lomami et n'avait rien à voir avec Lutula ou les députés qui lui étaient favorables.<sup>78</sup> Quoi qu'il en soit, l'action de Ndjadi contribua à accroître la polarisation Est/ Ouest. Il tenait-semble-t-il- de se servir de l'Est

---

<sup>77</sup> Ndjadi, commissaire de district jusqu'à la formation du gouvernement avait espéré devenir président. Toutefois, Diomasombo (alors ministre du gouvernement central) avait le soutien de presque tous les (délégués) députés de l'Ouest, cependant que Lutula était appuyé par quasiment tous les députés de l'Est. Devant une telle polarisation, Ndjadi préféra se présenter à la vice-présidence.

<sup>78</sup> WILLIAME, citant le Mémoire de l'Abbé Ndjadi, op.cit., p.108.

pendant que ceux-ci essayaient de l'utiliser. Les problèmes internes et externes étaient liés au fait que l'Est était davantage concerné par les conflits de frontières. Etant plus développés que Lodja ou Kabinda, Lusambo était une capitale potentielle tant pour le Sankuru que pour le Lomami. Diomasombo n'était guère enthousiaste à l'idée d'annexer Lusambo et d'y transférer la capitale, car il aurait moins d'influence dans cette ville de l'Est qu'en restant « chez lui » à Lodja.

Le ministre de l'intérieur de Léopoldville (Kinshasa) mit Ndjadi en garde contre l'établissement d'un gouvernement à Lusambo et lui conseilla de rentrer à Lodja. Ndjadi objecta que le centre urbain de Lusambo appartenait aux Kusu-Tetela. A quoi le ministre répliqua que le colonisateur avait placé la population africaine du centre urbain sous l'autorité du centre extra-coutumier (C.E.C) de Lusambo, indifféremment à la question de savoir à qui appartenait le terroir. Ndjadi persistant à rester à Lusambo, le ministre y envoya son secrétaire d'Etat qui plaça la ville sous l'autorité d'un « Administrateur spécial » responsable directement devant le gouvernement central.<sup>79</sup>

---

<sup>79</sup> Idem, p.108.

Ndjadi resta à Lusambo et y fut rejoint, en janvier 1963, par les sept députés de l'Est et les ministres Wembolua, Emungania, Kasongo et Mikobi. Il compléta son gouvernement en nommant de nouveaux ministres.

Entre-temps, Diomasasombo renforçait sa position à Lodja, notamment en faisant appel à l'appui des chefs de Secteur, responsables administratifs. Il promettait de les protéger contre de nouvelles violences, analogues à celles dont ils avaient déjà été victimes, et d'assurer le paiement régulier de leurs salaires. Son gouvernement préparait une refonte des structures administratives de la province entière (référence, emble-t-il, à la future création des communes) mais les élections des chefs, prévues pour l'année suivante, devraient être postposées afin d'éviter de provoquer des désordres.<sup>80</sup>

En d'autres mots, Diomasombo qui représentait une fraction minoritaire de l'élite moderne, recherchait l'appui des chefs de secteur, qui s'étaient opposés au MNC/L. Il les flattait en les qualifiant de « chefs coutumiers » alors que la plupart étaient des créations de la Belgique et en leur offrant des avantages concrets. Le président coopta même trois chefs de groupement de

---

<sup>80</sup> Idem, citant le discours du président Diomasombo adressé aux chefs de secteur de Lodja.

l'ouest (Ewala de Lomela, Loposo de Dekese et Ndjekodima de Lodja) comme députés, ce qui lui permettait d'accroître jusqu'à onze leur nombre au sein du pouvoir législatif provincial. Ces cooptations furent annulées par le gouvernement central.<sup>81</sup>

En 1963 (janvier), la violence se déchaîna dans le Sankuru, conduisant à un état d'exception et à la chute du gouvernement Diomasombo. Le premier incident violent se produisit à Katako-Kombe : il résultait de la concurrence entre Ndjadi et Diomasombo pour le contrôle de ce territoire qui était en faveur de Ndjadi, originaire du secteur de Ngandu. Pour contrer cette influence, Diomasombo convoqua l'ancien chef Pene Sangha au Sankuru, avec l'intention de le nommer à un poste gouvernemental (la vice-présidence, en lieu et place de Ndjadi). Cependant Pene Sengha, autrefois le chef le plus influent au Sankuru, était devenu un personnage controversé, accusé par d'aucuns d'avoir tramé dans l'arrestation et l'assassinat de Lumumba. Diomasombo entendait aussi remplacer l'administrateur

---

<sup>81</sup> WILLAME, *op.cit.*, p.109.

territorial de Katako-Kombe. Laurent Onyemba, un pro Ndjadi, par Jean Kawe, un de ses propres partisans.<sup>82</sup>

Pene Sengha et Kawe arrivèrent à Katako Kombe mais furent promptement « arrêtés » par la jeunesse MNC/L locale et conduits à Lusambo. Apprenant cela, Diomasombo envoya un détachement de police à Katako- Kombe pour arrêter Onyemba ainsi que les leaders de la J.MNC/L. La foule tenta de désarmer les policiers et, dans la bagarre qui s'en suivit, quatre personnes furent tuées dont Clément Ngandu, président local de la JMNC-L et d'autres blessées. Ngandu devint un martyr et, en 1964, les rebelles Simba exécutèrent leurs victimes, dont Pene Sengha, devant sa tombe.

Les politiciens de l'Est se plaignirent à Kinshasa des agissements de Diomasombo et menacèrent de prendre des mesures pour assurer leur propre sécurité. Kinshasa réagit en envoyant le président du sénat Isaac Kalonji, à Lodja, où il passa une journée à discuter avec Diomasombo et Ohemba mais ne rencontra aucun opposant. A son retour à Kinshasa, Kalonji fit un rapport attribuant la responsabilité des troubles à Ndjadi et

---

<sup>82</sup> Onyemba est un fils ou un neveu du chef Kokolomami, du secteur Ukulungu, dans le territoire de Katako-Kombe, Kawe est originaire du secteur de Watambulu-Sud du territoire (région d'origine d'Ohemba, un allié de Diomasombo).

Albert Welo, leader des députés de l'Est.<sup>83</sup> Le rapport démontra que les institutions centrales n'avaient ni la volonté ni le pouvoir de régler des querelles qui ne les concernaient pas directement.

Début mars, Diomasombo annonça un « nouveau gouvernement » qui reprenait en fait tous les ministères élus en 1962, sauf Ndjadi (et Bokanga, jamais entré en fonction et remplacé par Sumbu). Sa tactique était nettement de séparer Ndjadi de ses alliés de l'Est. Ndjadi répliqua en se rendant à Kinshasa, où il reçut la caution du premier Ministre Adoula.

Le gouvernement central convoqua alors une commission d'entente tripartite composée de politiciens de l'Ouest et de l'Est et d'arbitres neutres. Après trois jours de réunion, la commission arriva à un compromis par lequel l'Est acceptait la légalité du gouvernement Diomasombo.

En contrepartie, l'Ouest acceptait que Ndjadi reste vice-président.<sup>84</sup> L'assemblée provinciale se réunit le 14 avril et élit un nouveau bureau où l'Est reçut un poste

---

<sup>83</sup> Rapport de la délégation sénatoriale à Lodja du 20 février 1963, chambre des Représentants, Doc.7, p.7.

<sup>84</sup> WILLIAME, op.cit. p.110.

supplémentaire.<sup>85</sup> Lodja perdit sa seule représentation au bureau, Lubefu en gagna une et Kole deux. Ce changement donne à penser que déjà les politiciens de Kole faisaient preuve de cet activisme qui plus tard les conduira à abandonner Diomasombo et à appuyer la formation du gouvernement Sumbu. A la première séance de la nouvelle session, Lodja fut reconnue comme capitale permanente du Sankuru.

Malheureusement, la réconciliation ne dura que quelques jours. A la réflexion, les termes de la réconciliation apparurent comme humiliants et inacceptables à l'Est, qui prit prétexte de la désignation de Lodja comme capitale définitive pour dénoncer l'accord. C'est l'Ouest qui, le premier viola l'esprit de la réconciliation. Alors que la commission d'entente siégeait encore, le député provincial Paul Kunga de Lodja avança une proposition qui « neutralisait » le secteur Batetela de Lodja : Lodja deviendrait une ville englobant non seulement la cité (la ville africaine) et le centre commercial mais aussi tous les villages du secteur seraient incorporés dans les secteurs limitrophes. On a pu y voir une provocation. La proposition conduisait les

---

<sup>85</sup> Journal le Progrès du 24 avril 1963.

chefs normalement conservateurs du secteur Batetela à se montrer solidaires des politiciens de l'Est.

En tous cas, dans la seconde moitié d'avril, les députés de l'Est cessèrent de participer à l'assemblée provinciale de Lodja et demandèrent la création d'une nouvelle province avec pour capitale Lusambo. Ils semblent avoir envisagé une province comprenant Lomela, Katako- Kombe et Lubefu ainsi que les territoires de Kibombo et Kindu. Diomasombo clama qu'il avait intercepté un télégramme envoyé par Albert Welo à Ndjadi, alors à Kinshasa qui annonçait la création de ce que Diomasombo appelait « une province d'anarchistes ». Il justifiait ce terme par le fait que « les plus grands assassins et criminels que notre région ait connus » étaient originaires de ces territoires, y compris Omonombe et Soumialot.<sup>86</sup>

A peu près au même moment fut créé à Lodja un comité, avec pour objectif d'établir une nouvelle capitale provinciale à Djalo, distante de 70 Km, en territoire de Katako-Kombe. Djalo, lieu pratiquement inhabité. L'endroit avait une grande signification symbolique, en ce sens que c'est de Djalo que l'auxiliaire Kandolo était parti à la conquête de la région.

---

<sup>86</sup> MBOLANDINGA, J.R., cite par TURNER, op.cit., p.335.



Puisque l'assemblée du Sankuru ne pouvait plus siéger valablement faute d'atteindre le quorum, Diomasombo résolut de remplacer les députés de l'Est. Il leva l'immunité parlementaire d'Albert Welo et le fit arrêter. Cependant, une manifestation massive de partisans de Welo força Diomasombo à le relâcher.<sup>87</sup>

La violence se déchaîna sur une grande échelle aussitôt après la relâche de Welo. Les jeunesses décrétèrent « le nettoyage ethnique » des gens de l'Est. Suivant peut-être le modèle des attaques Lulua contre les Luba, des bandes attaquèrent les villages des gens de l'Est aux environs de Lodja ainsi que des maisons à Lodja même. Les autres contre-attaquèrent. En deux jours de combats, les 15 et 16 mai 1963, plus d'une centaine de personnes furent attaquées.

Diomasombo et Albert Welo entretenaient sans doute l'un et l'autre des « jeunesses », c'est-à-dire des bandes de jeunes gens que l'on employait à titre défensif comme gardes du corps et à titre offensif comme milice. Chaque camp prétendait que l'autre avait organisé une telle jeunesse, alors que lui-même ne pouvait prétendument compter que sur l'aide spontanée de ses partisans. Des manifestations et contre-manifestations

---

<sup>87</sup> MBOLADINGA, J.R., cité par TURNER, op.cit., p.335.

auxquelles participaient ces « jeunesses », aux bagarres entre les deux groupes des rivaux, aux attaques contre les civils et au recrutement de nouveaux militants dans les villages de l'Est et de l'Ouest. Le schéma de l'escalade est relativement clair : « les partisans de Diomasombo et sa jeunesse formaient des groupes de guerriers et allaient attaquer Lodja et les villages proches de Lodja, de façon à forcer les autres à abandonner leurs terres. A cette occasion, ils mettaient à sac les maisons et les commerces et emportaient tout...<sup>88</sup>

Chaque camp créa une « prison » pour y incarcérer et y maltraiter ses opposants. Quelques détenus de Lodja furent tués par les gens de l'Est ; s'il n'y eut pas beaucoup de meurtres de détenus de l'Est, c'est parce que l'armée intervint à temps.

Vers le 16 mai, la situation échappa à tout contrôle. Le président Diomasombo décréta un couvre-feu et ordonna à la troupe de tirer sur quiconque circulerait dans les rues. Cette mesure ne mit pas fin à la violence, au contraire. Sous le couvert de couvre-feu l'administrateur territorial de Lodja parcourait la cité avec un groupe de policiers abattant certains originaires de l'Est. Les responsables de l'Est à Lodja se réunirent

---

<sup>88</sup> MBOLADINGA, J.R., cité par cité par TURNER, T., op.cit., p.336

pour étudier le problème de l'évacuation de leurs gens. Ils choisirent Djalo- sans doute parce qu'il avait déjà été question d'y déplacer la capitale- et la plupart des gens de l'Est y partirent. L'aspect symbolique est souligné par le refus du vénérable Mboo chef du secteur des Batetela, descendant d'Omasombo, le rival de Kandolo, de s'y rendre. Il fallut le menacer de destitution pour qu'il accepte de gagner Djalo, où il mourut un mois plus tard. Les témoins notent que les villageois originaires de Lodja et en particulier les aînés, offrirent l'hospitalité aux gens de l'Est en fuite. Cela prouve que le sentiment anti-gens de l'Est avait été attisé artificiellement à Lodja par les politiciens. Cette interprétation semble valide ; il est certain que l'atmosphère, dans les milieux villageois, était imprégnée de peur plutôt que de haine. Dans le secteur des Nambelu-Lohembe séparé de Djalo seulement par une rivière, un chef de groupement a rapporté que les habitants de Djalo venaient se ravitailler dans ses villages mais que les gens avaient peur de commercer avec eux. Le chef de secteur Emmanuel Okanga demanda au chef de faire en sorte que ses gens acceptent de vendre de la nourriture à leurs « frères » de Djalo, plutôt que de se laisser entraîner dans une « politique raciste ».

Face à la situation tragique de Lodja, le ministre de l'intérieur du gouvernement central Joseph Maboti, envoya son secrétaire d'Etat Lunyasi qui arriva le 19 mai, alors que les massacres se poursuivaient. Diomasombo lui aurait dit qu'il était « dépassé par les événements » et s'en remettait à lui pour trouver une solution. Lunyasi décida que Diomasombo était responsable de ces événements et le déféra au parquet de Kinshasa avec un certain nombre de ses principaux collaborateurs. La région fut placée sous administration militaire.<sup>89</sup>

A la mi-juin, après des discussions entre Ndjadi et le ministre Maboti, le ministère de l'intérieur annonça que toutes les décisions de l'assemblée provinciale du Sankuru étaient nulles et non avenues. Une fois de plus, le gouvernement central avait changé son fusil d'épaule, abandonnant Diomasombo et soutenant Ndjadi.

Les partisans de Diomasombo au sénat déposèrent une motion d'interpellation contre Lunyasi ; à qui on reprochait son « inertie », Lunyasi se défendit et la session se termina sans que le sénat ait voté pour ou contre la motion. Toujours en juin des dissensions se firent jour quant à la succession de l'intérim de

---

<sup>89</sup> WILLAME, *op.cit.*, p.113.

Diomasombo, entre les partisans de Ndjadi et ceux de Diomasombo qui proposaient le ministre Olongo.<sup>90</sup>

Comme la situation continuait à empirer ; le président Kasa-Vubu déclara l'état d'urgence pour l'ensemble de la province. Il nomma Gaston Diomi commissaire-général extraordinaire (« Comextra »), avec Adolphe Kishwe et Clément Walubila comme adjoints. Les partisans de Ndjadi dans la capitale exprimèrent leur satisfaction à cette démarche.

Une fois établi à Lodja, le commissaire Diomi montrait nettement son manque de « Sympathie » pour Diomasombo et le bloc de l'Ouest. D'après lui : « les incidents qui ont mis le Sankuru en deuil étaient dus au fait que des irresponsables politiques locaux avaient créé deux groupes artificiels opposés : le groupe de la forêt « Ekonda » à l'ouest, et celui de la savane « Eswe » à l'Est. Le groupe de la savane accusait celui de la forêt d'avoir usé de termes discriminatoires durant la campagne électorale, pour obtenir plus de voix. « L'arrestation de Welo Albert, leader de l'opposition « Eswe » avait provoqué ce conflit. Cette arrestation avait été accomplie par Diomasombo au sortir d'une réunion du conseil des

---

<sup>90</sup> Idem

ministres, sans aucun respect de la procédure juridique ». <sup>91</sup>

Diomasombo fut relâché en juillet, le parquet ayant conclu que les accusations contre lui étaient fausses. <sup>92</sup>

De juillet à décembre 1963, les blocs dirigés respectivement par Diomasombo et Ndjadi continuèrent leur lutte, tant à Lodja qu'à Kinshasa. Diomi avait banni les étiquettes Eswe et Ekonda mais en leur lieu et place, les blocs adversaires utilisèrent des étiquettes de parti. Diomasombo et les députés de Lodja Ombalakonde, Kunga et André Welo rejoignirent le P.D.C<sup>93</sup> parti « modéré » de Jérôme Anany, apparemment dans l'espoir de se concilier un puissant allié dans la capitale. Ndjadi s'était auto-proclamé porte-parole du MNC-L. Il est clair que l'un et l'autre bloc se préparaient pour les législatives prévues en juin 1964. La lutte était indécise, malgré (ou à cause de) l'immixtion du gouvernement central, Diomi tendant à prendre parti pour le MNC/L, Anany pour le PDC.

---

<sup>91</sup> WILLAME, op.cit., p.113.

<sup>92</sup> Idem

<sup>93</sup> Parti Démocrate Congolais, dirigé par Jérôme Anany Ministre du gouvernement central chargé de la santé. Anany, ancien membre du P.N.P., était originaire de l'Equateur mais député du Kivu.

Diomasombo et Ndjadi se firent la guerre à coup de communiqués de presse concernant les activités de Diomi dans le Sankuru. A partir de septembre, le groupe Diomasombo prétendit que de sérieux incidents avaient lieu : la population de Lodja, disaient-ils, « vit dans la peur et l'inquiétude à la suite des actes vexatoires que les soldats de l'A .N.C.-d'anciens miliciens de Kalonji, du Sud- Kasai- commettaient un peu partout dans la province ». Diomasombo se rendit à Lodja, sans doute pour enquête, mais il fut arrêté et conduit sous bonne garde à Lusambo.<sup>94</sup>

En octobre, Diomi convoqua un « congrès des chefs coutumiers » à Lodja. Il cherchait à obtenir que les chefs appuient le transfert des services administratifs (à la tête desquels il était, en tant que commissaire) à Lusambo, de même que la dissolution de l'assemblée et du gouvernement de la province et la prolongation de son mandat de commissaire jusqu'aux nouvelles élections de l'année suivante. Diomi prétendit que le transfert était nécessaire du fait que ce n'était qu'à Lusambo qu'on trouverait suffisamment des bâtiments pour y loger tous les services mais la décision de déménager tenait surtout au refus des administratifs de l'Est de retourner à Lodja.

---

<sup>94</sup> WILLAME, *op.cit.*, p.114.

D'ailleurs, les chefs insistèrent pour que Lodja reste la capitale et que Diomasombo soit libéré. Le 7 octobre, Diomi déplaça l'administration provinciale à Lusambo, acceptant en dernière minute de laisser à Lodja les services qui avaient à leur tête des ministres de l'Ouest.<sup>95</sup>

Le bloc de l'Ouest interpréta cette mesure comme favorisant les gens de l'Est, et une délégation de chefs de l'Ouest fut envoyée à Kinshasa où ils proclamèrent que sous la loi de Diomi, insécurité et vexations étaient courantes au Sankuru.

« Les activités de Monsieur Diomi consistent à implanter le MNC/L comme un parti unique ; à cause de cela, tous les autres partis sont interdits. Les gens opposés au MNC/L sont exclus des postes administratifs.

Monsieur Laurent Onyemba, président du MNC/L pour Katako-Kombe, a été nommé administrateur territorial de Lodja.<sup>96</sup> Pour faciliter l'implantation du MNC/L, certains chefs de secteur ou de groupement jugés gênants sont destitués.<sup>97</sup> Monsieur Diomi circule

---

<sup>95</sup> WILLAME, op.cit., p.114.

<sup>96</sup> WILLAME, op.cit., p.114.

<sup>97</sup> Idem



partout en tournée avec une photo de Lumumba bien en vue sur sa voiture ».<sup>98</sup>

A cette époque l'expression « gens opposés au MNC/L désignait les partisans de Diomasombo, qui avait nommé beaucoup des gens de l'Ouest dans l'administration et avait quitté les MNC/L pour le PDC. Vu son rôle dans les troubles survenus plus tôt dans l'année à Katako-Kombe, la nomination d'Onyemba au poste de Lodja semblait une sanction pour l'Ouest. La délégation des chefs insista aussi sur des abus de l'armée. Les femmes du chef Manda, la mère de Paul Kunga et la fille et l'épouse de l'ancien chef Wemambulu avaient, disait-on, toutes été violées. Des chèvres, des poules et de la nourriture avaient été volées et emmenées dans des camions réquisitionnés. Le comportement des troupes de l'A.N.C était typique et n'avait rien à voir avec des directives du commissaire Diomi. Quant au rôle de Diomi, Willame observe pertinemment que : « Monsieur Diomi envisageait, semble -t-il, d'élargir les termes de sa mission en restaurant, par les moyens à sa disposition, l'économie et l'administration dans le Sankuru.<sup>99</sup> »

---

<sup>98</sup> Ibidem

<sup>99</sup> Idem, p.116.

Après ces protestations et sans aucun doute d'autres appels anti-MNC/L de semblable acabit, le ministre de l'intérieur ordonna à Diomi de réinstaller l'administration à Lodja. A peu près au même moment, le parquet général de Kinshasa ordonna que Diomasombo fut relâché.

## **2.5. « LA TROISIEME FORCE »**

Alors que l'année 1963 s'achevait, apparut une « troisième force » qui finit par mettre au rancart et Djadi et Diomasombo. Le nouveau groupe était mixte en termes d'Est -Ouest ; il incluait Louis Lumumba (frère de Patrice de Katako-Kombe, Paul Sumbu de Kole, Joseph Luhata de Lubefu et le député national Etienne Kihuyu de Katako-Kombe.

En novembre, « la « troisième force » persuada le gouvernement de Kinshasa d'adjoindre Luhata, un ancien ministre provincial du Kasai, à l'assemblée provinciale du Sankuru. Dès lors, les blocs Est et Ouest eurent chacun huit députés. Les raisons de l'adjonction de Luhata semblent spécieuses. En 1960, Lusambo avait eu droit à deux députés provinciaux ; un Luba du MNC-Kalonji avait remporté l'un des sièges ; un Songye du Mouvement d'Unité Basonge, se présentant comme

candidat MNC/L et le MUB remporta l'autre. Comme le Songye avait rejoint l'assemblée provinciale du Lomami, le Sankuru se tournait vers son suppléant Luhata, de manière à ce que le fragment du territoire de Lusambo inclus dans le Sankuru soit représenté. En tout cas, l'adjonction de Luhata rendait possible un accord entre les députés provinciaux. Avec l'autorisation du commissaire-adjoint Kishwe, ceux-ci se réunirent en session extraordinaire à Kole le 22 décembre à 23 heures. Ce renvoi du problème avait clairement pour objectif de diminuer l'influence de Diomasombo et de ses amis. Lors de la première réunion, l'assemblée élit un bureau élargi où pour la première fois l'Est était en majorité.

Quarante-huit heures plus tard, Diomasombo était renversé. Ceci fut rendu possible grâce à une coalition entre députés de l'Est et représentants du territoire de Kole. Les députés de l'Est promettaient à ceux de Kole la présidence et un certain nombre de portefeuilles ministériels en échange de leur appui.

Prévoyant que la légalité de cette session extraordinaire serait contesté, des personnes proches du commissaire Diomi et/ ou du bloc de l'Est firent publier un article justifiant la réunion de Kole par les pouvoirs spéciaux du commissaire général et mettant en avant le

précédent des réunions similaires qui se seraient tenues à Kananga et Mbandaka.<sup>100</sup> La réunion de Kole entraîna la réconciliation de Ndjadi et Diomasombo, tous deux inclus dans le gouvernement Sumbu sans qu'on leur ait demandé leur avis. Ils protestèrent auprès du ministre Maboti contre cette réunion « d'une coalition d'adversaires politiques » opposés à l'influence de Monsieur Diomasombo et de l'Abbé Ndjadi et Diomasombo signalait Kihuyu comme particulièrement critique et l'accusait de créer de nouvelles rivalités « qui ont causé tant de malheurs pour les populations innocentes ». Kihuyu répliqua de la même encre.<sup>101</sup>

En mars 1964, le gouvernement central finit par décider d'arbitrer le nouveau conflit. Le ministre Maboti, le commissaire Diomi, Diomasombo et Ndjadi acceptèrent de se rencontrer le 6 avril à Lodja. Le chef de l'Etat convoqua l'assemblée provinciale pour une nouvelle session qui s'ouvrirait en avril. Le 1<sup>e</sup> mai, après de nombreuses discussions entre les leaders politiques, l'Assemblée remit en selle le gouvernement Sumbu. Seuls changements : E. Baondjo remplaçait Djankolo représentant de Dekese et J.Kasongo de Lubefu et A.

---

<sup>100</sup> L'Etoile du Congo du 14 janvier 1964

<sup>101</sup> Le Courrier d'Afrique du 22 janvier 1964 et Le Progrès du 27-29 janvier 1964.

Kitete de Kole remplaçaient Ndjadi et Diomasombo. Lubefu et Kole gagnaient donc chacune un ministère au détriment de Lodja et Katako-Kombe et les gens de l'Est enregistraient un gain net de deux ministres.

Le gouvernement Sumbu ainsi remanié « marquait une rupture nette avec le passé ». Deux ministres de Diomasombo s'y retrouvaient, Kasongo et Lokwa. Cependant, aucun d'entre eux n'avait joué un rôle clair dans la lutte Diomasombo/ Ndjadi. Lokwa était un Hindo de Kole, qui ne s'était cependant pas identifié «étroitement avec le bloc de Diomasombo ; Kasongo, avait été élevé à Kananga et ne parlait même pas l'Otetela, et il se décrivait lui-même comme un « ministre technicien » des gouvernements Diomasombo et Sumbu. Au-delà, « la particularité du gouvernement Sumbu résidait dans le retour sur la scène politique de personnes ayant joué un rôle de première ou de la seconde importance, soit dans les gouvernements nationaux ou provinciaux de Kisangani en 1961 en l'occurrence Sumbu, Lumumba, Wetshindjadi, Olenga et Akunda tous anciens militants du MNC/L ». <sup>102</sup> Sumbu était plus jeune que tous les ministres excepté Kitete, mais les autres ministres de l'Ouest semblent avoir été

---

<sup>102</sup> WILLAME, op.cit., p.117.

même plus jeunes que Sumbu. Cette situation contribua sans doute à la prééminence de l'Est à l'intérieur de ce gouvernement nominalelement neutre ou équilibré. Sous Sumbu contrairement à ce qui se passait sous Diomasombo- la corruption devint rapidement un problème majeur. Sumbu devait sa position à l'appui de l'Est et semblait trouver difficile de refuser les faveurs qu'on lui demandait. Il reçut le sobriquet d'*Otemambolanga*, « celui que le cœur apprécie », parce qu'il avait remplacé Diomasombo mais sans doute aussi à cause des abondantes faveurs qu'il garantissait.

## **2.6. CONFLITS AVEC LES PROVINCES LIMITOPHES**

Le gouvernement provincial du Sankuru devait faire face non seulement à des conflits ethniques internes à Lodja, mais aussi à des conflits externes, avec la province du Lomami.

Les relations entre Songye et Tetela avaient en général été bonnes, malgré quelques guerres aux temps précoloniaux et durant la période de conquête. En 1960,

le MNC/L et le MUB<sup>103</sup> conclurent des accords électoraux et les Songye du district du Sankuru votèrent pour le MNC/L.

Durant la première année d'indépendance, il sembla que le Mouvement d'Unité Basonge allait être absorbé par le MNC/L. Diverses propositions visaient à regrouper dans une seule province Tetela et Songye. En janvier 1962, l'abbé Ndjadi ; président de l'Association Ankutshu- Anamongo, rencontra une délégation de chefs Songye, dont le porte -parole était Dominique Manono du MUB ; la réunion proposa qu'on demande au gouvernement central de réunir le district de Kabinda (ou du moins sa partie non-Luba) et le Sankuru en une seule province.

Les relations Tetela-Songye tournèrent à l'aigre parce qu'ils se disputaient la possession du centre extra-coutumier (C.E.C.) de Lusambo. La première controverse à ce sujet remonte au moment où le Parlement débattait de la création de la province du Sankuru. Dans leur pétition demandant une telle création (mai 1962), les députés nationaux et provinciaux avaient revendiqué l'entièreté du territoire de Lusambo. Cependant, la commission parlementaire chargée d'examiner la pétition

---

<sup>103</sup> M.U.B. Abréviation de MOUVEMENT D'UNITE BASONGE

indiqua que seule la région Tetela de Lusambo devait être incluse dans le Sankuru, sans toutefois décrire ses limites.

Quand on discuta de la création de la province du Lomami, ces conclusions de la commission concernant le Sankuru furent remises en question. Le 1<sup>er</sup> août, le député du Sankuru Joseph Lutula exprima son étonnement face aux revendications territoriales du leader Songye, Kabangi. Cartes en main, il démontra que le secteur Songye de Lubefu et le groupement Songye de Lusambo étaient d'une étendue dérisoire. Si les leaders Songye demandaient un référendum pour le secteur de Lubefu, le Sankuru pourrait en demander un pour les secteurs Batetela de Kabinda et Lubao. Il suggéra qu'on arrive plutôt à un compromis : « puisque les Basonge et les Atetela ont toujours vécu en bons termes, Kabangi peut garder, au Lomami, tous les secteurs Atetela qui s'y trouvent, et nous garderons aussi tous les secteurs Basonge qui se trouvent chez nous ».<sup>104</sup>

La volonté de compromis de Lutula était due sans doute à l'approche de la fin de la session parlementaire : ni les parlementaires du Sankuru, ni ceux du Lomami

---

<sup>104</sup> Par « chez nous », Lutula entendait sans doute le Sankuru, Lusambo inclu.



n'étaient sûrs que leurs provinces seraient créées avant la prochaine session. En fait, le débat du 1<sup>er</sup> août se termina par une proposition du député Longo Zola, visant à fusionner les deux provinces. Mais le lendemain, Lutula annonça que lui-même, Kabangi et leurs collègues étaient arrivés à un compromis de concessions mutuelles entre les régions Basonge et Batetela ». La chambre reconnut dès lors la province du Sankuru, secteur Batetela de Lusambo inclus, le C.E.C de Lusambo devant faire l'objet d'un référendum.<sup>105</sup>

A partir de là, les relations entre Sankuru et Lomami furent dominées par le conflit concernant la C.E.C. de Lusambo, ancienne capitale provinciale (jusqu'en 1950). Lusambo avait plus de prestige et possédait plus de bâtiments se prêtant à y établir des services administratifs que Kabinda ou Lodja. Dès lors, dès que le gouvernement provincial du Sankuru entra en fonction, ses porte-paroles protestèrent contre les prétentions de Kabangi sur l'agglomération entière de Lusambo. En décembre 1962, le vice-président Ndjadi émit un communiqué déclarant que le gouvernement du Sankuru, bien qu'acceptant d'attendre les résultats du référendum, « ne renonçait pas à sa souveraineté sur les

---

<sup>105</sup> Compte-rendu analytique de la chambre du premier août 1962, p.626.

régions de Lusambo qui lui appartiennent légalement, et encore moins à ses droits sur l'entièreté du secteur Batetela reconnu comme lui appartenant par la loi du 14 août 1962 et où est localisée la parcelle autrefois concédée à des travailleurs, vulgairement appelée centre extra-coutumier » de Lusambo.<sup>106</sup>Ndjadi réaffirmera cette position quelques mois plus tard, lorsqu'il établit un gouvernement séparé à Lusambo. L'argumentation de Ndjadi ne convainc pas ; puisque le C.E.C n'était pas situé dans le secteur Batetela mais sur des terres qui en avaient été détachées.

Pendant que ce débat se poursuivait, la tension montait à Lusambo, entre Tetela et Songye. Les autres groupes ethniques (Kuba, Mputu, Luntu, Binji, Luba) partageaient le ressentiment des Songye envers les Tetela et prenaient généralement leur parti. Chacune des deux provinces tenta d'obliger l'autre (et aussi le gouvernement central) à accepter un fait accompli. En décembre 1962, Ndjadi installa un gouvernement dissident du Sankuru à Lusambo, mais (cfr.supra) fut obligé par le ministre de l'intérieur Kamitatu d'abandonner le C.E.C. En juin 1963, le Lomami installa à Lusambo ce qu'un journal de Kinshasa a appelé « une

---

<sup>106</sup> Le progress du 5 décembre 1962

administration secrète dirigée depuis la mission catholique par Donatien Bokanga, commissaire de district, et Thomas Lupantshila inspecteur de police.<sup>107</sup>

Du 6 octobre au 10 novembre, une série d'incidents sanglants auraient eu lieu, dont les victimes furent, la plupart du temps, des Kusu-Tetela. Le 14 octobre furent tués le collecteur d'impôts et un policier, tous deux du secteur Batetela. Le jour suivant, quatre Tetela furent enlevés et emmenés sur la rive gauche de la rivière où ils subirent « une mort atroce », le directeur des postes et télécommunications du Sankuru Monsieur Matala ainsi que 11 personnes l'accompagnant furent tués.<sup>108</sup>

Au vu de cette marée montante de violence, le gouvernement Adoula envoya le ministre de l'intérieur Maboti enquêté à Lusambo. Rentré à Kinshasa après une courte visite, Maboti minimisa les incidents. Lui et le commissaire extraordinaire, disait-il, avaient pu s'entretenir avec des jeunes Tetela et Songye et comprendre qu'ils n'avaient pas été impliqués dans ces incidents violents. « La seule solution à ce problème, disait Maboti, c'est ce référendum qui aura probablement

---

<sup>107</sup> Le courrier d'Afrique

<sup>108</sup> Rapport du commissaire adjoint Kishwe in *l'Etoile du Congo* du 15 novembre 1963.

lieu ». L'attitude irresponsable du gouvernement central « ne fit rien pour améliorer l'atmosphère politique à Lusambo ».

Enfin le 21 juin 1964 (presque deux ans après que le parlement ait approuvé la création de la province du Sankuru), le ministre de l'intérieur Munongo, du gouvernement Tshombe, signa l'arrêté organisant des référendums dans les territoires et régions contestés. Munongo adoptait l'interprétation du Lomami suivant laquelle le C.E.C. et le centre urbain n'étaient qu'une seule et même entité, qui ne devait faire l'objet que d'un seul référendum. Seuls devaient voter les groupes ethniques du Sankuru et du Lomami (Tetela, Songye, Mputu, Kuba, Mputu, Binji, Luntu...) à l'exclusion des autres, tels que les Luba ou Lulua. Peu de Tetela prirent part à ce vote, car la plupart s'étaient réfugiés dans les villages du secteur Batetela à la suite des violences décrites ci-dessus. La plupart des électeurs Songye n'étaient pas des habitants du C.E.C., mais étaient venus de diverses régions Songye uniquement pour voter. Les résultats donnent à penser que ces allégations étaient correctes : sur 923 votes valables, 796 approuvaient l'annexion du C.E.C. et du centre urbain

par la province du Lomami.<sup>109</sup> Une semaine après le référendum, le Lomami installa officiellement une nouvelle administration civile dans les bureaux du centre urbain. Le président du Sankuru Paul Sumbu protesta contre ce qu'il appelait « un référendum truqué » et refusa de remettre officiellement le C.E.C. au Lomami.

Début août, Munongo ordonna au Lomami de quitter le centre urbain. Le référendum fut suivi d'attaques de Songye par les Tetela et de représailles Songye contre les Tetela. C'est sur cette toile de fonds de polarisation ethnique et de violence ouverte que la rébellion des Simba arriva à Lusambo.

Le Sankuru contestait aussi l'affectation du groupement de Misumba, territoire de Mweka. Misumba est une région frontalière du royaume Kuba, incluse pourtant dans le district du Sankuru lors de sa création en 1912. Le courrier d'Afrique rapporte que : « bien des actes d'injustice furent commises par certaines autorités du Sankuru contre les populations de Misumba, parce qu'elles se sont montrées mécontentes dès le début

---

<sup>109</sup> TURNER, T., op.cit., p.345.

devant les délégués du Sankuru venus pour négocier avec les chefs coutumiers ». <sup>110</sup>

Il est vraisemblable que le désir des chefs de Misumba de se libérer de la domination Kuba y ait joué un rôle. Sur 4.207 votes valides au référendum, 4.056 approuvèrent le rattachement au Sankuru. <sup>111</sup>

Tous les conflits frontaliers potentiels n'éclatèrent pas. Il y eut des tentatives pour rattacher deux régions du Sankuru à d'autres provinces -Dekese à l'Unité Kasaienne ou au Mai-Ndombe, et Lomela à la cuvette centrale<sup>112</sup> mais ces tentatives demeurèrent sans suite. Les territoires de Lomela et Dekese n'avaient respectivement qu'un seul député provincial, et chacun d'eux était satisfait de rester au sein du Sankuru. Dans ces circonstances et en l'absence d'un intérêt soutenu de la part des autorités d'une autre province pour obtenir l'adhésion des régions en question, l'affaire n'eut pas de suite. <sup>113</sup>

---

<sup>110</sup> Le courrier d'Afrique du 3 juillet 1964.

<sup>111</sup> Idem du 22 décembre 1962.

<sup>112</sup> Idem du 14 novembre 1962.

<sup>113</sup> Le courrier d'Afrique du 14 Novembre 1962.

## 2.7. LE SANKURU DANS LA TOURMENTE

L'Armée populaire de libération « A.P.L. » passa le Lomami le 1<sup>e</sup> août 1964 et pénétra en territoire de Lubefu. Le 8 août, elles pénétrèrent la capitale provinciale, Lodja. La facilité avec laquelle les Simbas pénétrèrent au Sankuru est due en grande partie à l'attitude des politiciens, au comportement de l'A.N.C. et, à la population, à la veille de la rébellion, dont on peut résumer l'état d'esprit en un mot : découragement.

Mécontentement et découragement étaient largement répandus au Congo, mais certains aspects étaient particuliers au Sankuru. Les Simbas trouvèrent le Sankuru largement divisé par les combats Eswe/Ekonda de 1963 à Lodja. Malgré la formation d'un nouveau gouvernement provincial dirigé par Paul Sumbu, du territoire de Kole, la fraction Diomasombo demeurait profondément frustrée, ce qui rapprocha les leaders de l'Ouest du gouvernement central de Kinshasa. Au contraire, la région de l'Est profondément Lumumbiste demeurait fortement opposée au gouvernement de Kinshasa.

La cassure Est/Ouest se reflète dans les résultats du référendum de 1964 sur la première constitution définitive du Congo, résultats qui préfigurent aussi la rébellion.<sup>114</sup> Maniema et Sankuru enregistrèrent un pourcentage relativement élevé de « non » (sans prendre en compte les abstentions), tout comme le Haut-Congo, le Kivu-Central, la cuvette centrale et l'Uélé, toutes les régions qui allaient tomber entre les mains des Lumumbistes dans les mois suivants. On discerne encore mieux les futures zones rebelles si l'on descend à l'échelon des territoires, où Kibombo et Kindu (Maniema) et Lubefu (Sankuru) donnèrent le plus grand nombre de suffrages négatifs.<sup>115</sup> Les résultats du référendum dans le Sankuru varient largement. Il n'y eut

---

<sup>114</sup> La Constitution de Luluabourg (appellation de la nouvelle proposition) rendait plus difficiles de nouvelles divisions des provinces existantes, ainsi que leur fusion en ensembles plus vastes. A Kinshasa, l'aile Kiwewa du MNC/L et plusieurs autres partis s'opposaient publiquement à la nouvelle Constitution, tout comme les leaders du Conseil National de Libération (C.N.L) lumumbiste, à Brazzaville et Bujumbura (Congo 1964), pp.100-110.

<sup>115</sup> Les auteurs de Congo 1964 prétendaient que les résultats publiés par le comité officiel du référendum « n'ont qu'une signification limitée, si l'on tient compte du pourcentage d'abstentions ». Cependant, ils n'expliquent pas le haut degré de concordance entre le succès du « non et les futures zones rebelles ».



que 48.812 votants, sans doute moins de la moitié des électeurs.<sup>116</sup>

A Dekese, cela pourrait refléter un manque d'intégration, à la vie économique et politique de la province. Pour Lubefu, cependant, le faible taux de participation reflète sans doute le peu d'emprise du gouvernement sur cette citadelle du lumumbisme. De même que pour le vote « oui » au Sankuru, il y a une distinction nette entre les territoires Ouest (Lodja, Kole, Lomela, Dekese) d'une part, et le territoire Est de Lubefu et de l'autre, Katako Kombe, territoire partagé entre les deux, et à mi-chemin des deux extrêmes. Les résultats à l'Est autour de Wembo- Nyama, furent sans doute similaires à ceux de Lubefu.<sup>117</sup> Sumbu a rapporté qu'il avait lui-même représenté le Sankuru à la convention constitutionnelle de 1964, aux côtés de son ministre de l'économie, Justin Kasongo et de Michel Emunganya. La délégation du Sankuru s'était montrée favorable au projet de constitution, n'ayant pas de raison de s'y

---

<sup>116</sup> Aucun chiffre n'est disponible quant à l'ensemble du corps électoral. 106.716 électeurs avaient été enregistrés pour les élections de mai 1960, dont 91.899 ont effectivement voté. Depuis lors, les frontières du Sankuru avaient été modifiées la participation fut surtout faible dans les territoires de Dekese et Lubefu.

<sup>117</sup> Dekese en plus, la plus grande partie de Lusambo en moins etc. il semble que la population de la province du Sankuru en 1964 était de peu inférieure à celle du district du Sankuru en 1960.

opposer. Sumbu expliqua la différence dans les résultats du référendum, d'un territoire à l'autre, en termes d'influence respective de chaque membre du gouvernement sur son territoire d'origine. En particulier, Kasongo était peu connu dans le territoire de Lubefu.

Le gouvernement provincial de Paul Sumbu réagit d'une manière contradictoire ou ambivalente à la rébellion qui venait d'éclater à l'Est et à sa pénétration au Sankuru. Au début, le gouvernement de Sumbu avait opéré à l'ombre du mouvement insurrectionnel croissant. Comme l'observe Willame, ses caractéristiques- notamment le retour de personnalités ayant joué un rôle important dans le régime Gizenga à Kisangani ou dans le gouvernement Omonombe au Sankuru- avait deux conséquences : d'un côté, encourager les insurgés à prendre contact avec les membres du gouvernement en qui ils voyaient d'authentiques lumumbistes, et d'autre part, accréditer les bruits de collusion gouvernementale d'abord avec le C.N.L. puis avec les rebelles de Gaston Soumialot.<sup>118</sup>

La fraction Diomasombo alléguait une collusion de la part de certains hommes politiques appartenant à l'aile Sumbu. En janvier 1964, le député national Kihuyu et le

---

<sup>118</sup> WILLAME, op.cit.p.117.-C.N.L: Conseil National de libération.

député provincial Albert Welo furent chargés par le gouvernement central d'entrer en pourparler avec le C.N.L. mais- d'après le groupe Diomasombo-le gouvernement provincial de Sumbu avait demandé à Kihuyu et à Welo de prendre contact avec le C.N.L. en son nom propre, avant que le gouvernement central ne leur confie cette mission.

En mai 1964, Kihuyu arriva à Lodja, et Sumbu lui procura un véhicule officiel. Il tint des meetings au nom du MNC/L à Katako-Kombe et Lomela. Encore en mai, Welo fut envoyé par le gouvernement Sumbu à Stanleyville et Kindu. Il essaya de monter à bord d'un avion à l'aéroport de Lodja, mais en fut empêché par des agents de la sureté nationale sous le prétexte qu'il était porteur d'un message pour le C.N.L à Bujumbura ou, suivant une autre version, d'une grosse somme d'argent prélevée sur les subsides officiels du gouvernement central destinés à la province du Sankuru et détournée illégalement. Selon cette dernière version, Welo parti ensuite pour Kindu dans un véhicule officiel que lui avait procuré le gouvernement Sumbu.<sup>119</sup>

---

<sup>119</sup> ONATSHUNGU, H., La Rébellion au Sankuru, Mémoire de licence, Université Lovanium, Kinshasa, 1969, p.51.

Sumbu lui-même est accusé de collusion. Début juillet, Sumbu et certains de ses proches collaborateurs (notamment le ministre de l'intérieur Wetshindjadi) ont sillonné Katako-Kombe, Wembo-Nyama et Lubefu. Rentré à Lodja, Sumbu fit ses bagages et les abrita dans son village de Yenga près de Bena-Dibele.<sup>120</sup> Le conseil des ministres du 26 juillet, présidé par Sumbu, autorisa Wetshindjadi à se rendre en visite officielle à Lubefu, pour y préparer l'arrivée des rebelles.

D'après Onatshungu, Wetshindjadi tint un meeting à Lubefu, où il invita le peuple à soutenir « les mouvements de libération nationale ». Sumbu fit le voyage de Kinshasa avec toute sa famille, puis envoya le trésorier provincial à Kananga pour retirer les fonds déposés au nom de la province. Ayant obtenu ces fonds, Sumbu tenta de gagner Brazzaville, mais la sureté l'en empêcha. Vers le 30 juillet, Sumbu envoya son chef de protocole à Kananga avec un message pour Louis Wanya directeur de la Radio Interprovinciale. Wanya prépara un message qui devait être diffusé en Otetela, demandant à Louis Lumumba de recevoir les rebelles et de les diriger rapidement vers Lusambo. Entre le 3 et le 5 août, le gouvernement provincial ignore les avertissements de

---

<sup>120</sup> Idem.

l'arrivée des Simbas respectivement à Wembo-Nyama, Tshumbe et Katako-Kombe.<sup>121</sup>

On a accusé la branche du MNC/L au Sankuru d'avoir préparé le terrain pour les rebelles. Fin juillet, peu après la prise de Kindu par l'A.P.L., un congrès provincial s'ouvrit à Katako-Kombe. Onatshungu raconte que le congrès discuta les problèmes posés par l'arrivée des Simbas à Kindu et leur arrivée probable au Sankuru dans un futur proche, et décida non seulement d'intensifier les activités du MNC/L dans la province, mais aussi de dresser des listes de gens « hostiles au parti » et d'afficher ces listes à la porte de ses locaux pour que le peuple sache qui était « P.N.P ». Il résolut aussi d'appuyer tous ceux qui pénétreraient dans le Sankuru au nom de Lumumba et de démoraliser l'ANC pour faciliter l'occupation de la province par les rebelles.<sup>122</sup>

Il y aurait eu à Lodja des manœuvres d'intimidation de l'ANC. Durant la dernière semaine de juillet et la première semaine d'août, Michel Emunganya (qui avait représenté le Sankuru à la convention constitutionnelle de Luluabourg) et Jean Asekolenga (attaché de cabinet

---

<sup>121</sup> Idem, p.51-54.

<sup>122</sup> ONATSHUNGU, H., op.cit., p.51-52

du ministre Louis Lumumba) auraient parlé aux troupes de l'invulnérabilité des mulelistes.<sup>123</sup>

Le 8 août, deux heures avant l'arrivée des Simba à Lodja, Louis Lumumba aurait, paraît-il, dit au personnel d'Air Congo qu'il n'y avait pas un rebelle dans tout le Sankuru. Dès que les Simba furent arrivés, Lumumba, Wetshindjadi, Ngolo, Ohamomboya et consorts collaborèrent avec eux.

Les porte-parole de l'aile Sumbu, dont nombre de ceux accusés par le groupe Diomasombo, nièrent platement certaines allégations ou en réinterprétèrent d'autres. Ils dirent que le MNC/L du Sankuru était lié, à l'échelon national, à l'aile Kiwewa du MNC/L, opposée au CNL et à sa politique d'insurrection armée. Kihuyu parcourut le Sankuru comme secrétaire national du MNC-L Kiwewa. Le congrès MNC provincial fit suite au congrès national tenu à Kinshasa par l'aile Kiwewa. Le but du congrès n'était pas de préparer la rébellion mais de discuter de la situation générale de la province et de prêcher l'unité congolaise. L'administrateur territorial ou son représentant était présent à toutes les sessions, de sorte que l'on n'aurait pas pu entamer la moindre discussion sur la rébellion. Wetshindjadi nia être allé à

---

<sup>123</sup> WILLIAME, JC., *op.cit.*, p.118

Lubefu. Il clamait qu'il a préparé un « cordon militaire » le long du Lomami (limite du Maniema) ; toutes les barges et autres embarcations furent ramenées sur la rive côté Sankuru. Entre-temps, il apprit que l'adjudant ANC de Lubefu avait ordonné à ses hommes de patrouiller sur la rive côté Maniema. Le conseil des ministres envoya de ce fait Wetshindjadi à Lubefu pour prendre les mesures nécessaires. Mais celui-ci n'atteignit jamais Lubefu.

A Tshumbe, il rencontra l'administrateur territorial de Lubefu, Owandjolela, l'administrateur adjoint Mutambwe, et l'adjudant de l'ANC Lupanu qui l'avait croisé, s'étant rendu à Lodja où on leur avait dit que Wetshindjadi était en route pour Lubefu. Ils auraient demandé à Wetshindjadi de rester encore un jour à Tshumbe, afin de le précéder à Lubefu et d'avoir le temps d'y organiser une cérémonie convenable. Lorsque le jour suivant Wetshindjadi se prépara à prendre la route pour Lubefu, il apprit que les Simba y étaient arrivés et avaient tué Owandjolela, Mutambwe et l'adjudant Lopanu.

Parmi tant de versions contradictoires, on ne sait démêler la vraie. Le gouvernement Sumbu gardait le contact à la fois avec les rebelles et avec le gouvernement de Kinshasa, et il était, aux yeux des deux parties, victime

de son propre passé. Même si Sumbu a bien envoyé son fameux message radio à Louis Lumumba, et que Lumumba a effectivement poussé les rebelles à se diriger vers Lusambo, cela peut refléter le désir de se tirer au mieux d'une situation délicate, plutôt qu'un appui résolu aux Simbas.

Avec ou sans effort pour démoraliser l'ANC au Sankuru le moral de ses troupes était clairement au plus bas : irrégulièrement payées, elles étaient infiltrées par la rumeur montante sur « l'invulnérabilité » des Simbas, comme à Kindu. La population locale, encouragée par ces informations, commença sans doute à se montrer plus ouvertement hostile aux soldats de l'ANC, qui l'avait opprimée. Vers la fin juillet arrivèrent dans le Sankuru plusieurs groupes de soldats apparemment de l'ANC, annonçant qu'ils avaient été battus par les « Simbas » de l'APL. A Wembo- Nyama, un de leurs officiers raconta : alors qu'il tirait sur un Simba se trouvant à quatre mètres à peine, la balle était retombée au sol ! Les déclarations de ces soldats semèrent la panique parmi les militaires cantonnés au Sankuru. Un témoin se demandait s'il ne s'agissait pas d'une « cinquième colonne » de Simbas, déguisés en soldats de l'ANC. On a rapporté des faits du même genre qui auraient démoralisé les garnisons de Katak-Kombe, Lodja et Lomela, sans qu'on puisse



savoir de façon certaine qu'il s'agissait d'une « cinquième colonne ». L'une des preuves que l'on avance, à savoir que certains de ces hommes ont été vus ensuite dans les rangs des rebelles, ne prouva rien : dans l'hypothèse qu'ils aient été de vrais soldats de l'ANC, capturés par l'APL et mis devant le choix de rallier la rébellion ou d'être exécutés, ils ont pu être vus aussi parmi les Simbas.

## **2.8. LA MISE SOUS-TUTELLE DU SANKURU**

Le coup d'Etat militaire de Mobutu en 1965 neutralise toutes les institutions du pays et gèle l'administration mise en place après les sécessions et les rébellions.

Au Sankuru, Wetshindjadi remplace Sumbu à la présidence de la province et en 1967, Mobutu décrète la suppression des « provincettes ». Dans la nouvelle constitution, le Sankuru est intégré au Kasai-Occidental. Mais en 1968, le ministre de l'intérieur Tshisekedi demande à Mobutu et obtient le rattachement du Sankuru au Kasai Oriental. C'est à partir de ce moment

que le Sankuru perd son statut de province et redevient un district.<sup>124</sup>

Mais au niveau national, le Sankuru sera représenté de manière continue par ses ressortissants dans les institutions malgré sa dimension socio-politique modeste. C'est ainsi qu'au premier gouvernement formé par le colonel Mulamba comme premier ministre, c'est Ndjadi Athanase qui représentera le Sankuru en qualité de ministre de l'éducation. Malgré de nombreux remaniements ministériels entre 1966 et 1968, Ndjadi gardera son poste jusqu'à sa nomination au comité central du M.P.R.<sup>125</sup> et son remplacement par Emunganya Michel comme ministre de la fonction publique et représentant du Sankuru au gouvernement.<sup>126</sup>

Dès la création du MPR en 1967, Kithima Bin Ramazani<sup>127</sup> rejoint Ndjadi qu'il remplace comme ministre de l'éducation et secrétaire général du parti. Plus que quiconque, Kithima personnifiera l'édification

---

<sup>124</sup> TURNER, op.cit., p.426.

<sup>125</sup> M.P.R. Abréviation du Mouvement Populaire de la Révolution parti-Etat de Mobutu.

<sup>126</sup> TURNER, T., op.cit., p.426.

<sup>127</sup> Kithima est retenu ici comme représentant des Kusu-Tetela au titre de son origine Kusu du Maniema.

du parti -Etat et aura assuré les fonctions de secrétaire général, secrétaire exécutif et secrétaire permanent du bureau politique.<sup>128</sup>

Avec Ndjadi et Kithima, Kasongo Mukundji est associé très tôt à l'édification du M.P.R. Dès le début, il est nommé conseiller à la Direction Nationale chargée de l'organisation des comités sectionnaires. Elu commissaire du peuple durant trois législatures successives 1970, 1977 et 1982, il est vice -président du conseil législatif (parlement) et remplace Nzondomio décédé en avril 1984, entre au comité central et au bureau politique du M.P.R.<sup>129</sup>

A la suite de ce trio de tête de l'Etat congolais, nous aurons encore Wembi Kakese, membre du Bureau Politique et du Comité Central du M.P.R et Président de l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA) unifiée, Ndjelo y' Epenge constitutionnaliste et ministre de l'éducation, le général Victor Lundula, chancelier des ordres nationaux, etc....par ailleurs, malgré le rattachement au Kasai-Oriental et la réduction de la province en district, le Sankuru était bien représenté au niveau du parlement et des institutions étatiques et paraétatiques. En 1970, il y

---

<sup>128</sup> TURNER, T., op.cit., p.427

<sup>129</sup> Idem

eut des élections législatives. Tous les candidats devaient être sur la même liste du M.P.R. Dix commissaires du peuple ont été élus pour représenter le Sankuru dont Emile Zola du Bas-Congo comme membre du Bureau Politique en échange d'Eugène Lutula du Sankuru élu au district du Bas-Uélé. Les neuf autres, dont une femme Madame Joris, représentait les 6 territoires du Sankuru : Marc Lundula (Lubefu), Athanase Ndjadi (Katako-Kombe), Henriette Joris (Lomela), Hilaire Katoto (Katako-Kombe) et Modeste Wetshonga (Kole).<sup>130</sup>

En 1990, sous la pression de ses alliés internationaux et du parti de l'opposition intérieur, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) de Tshisekedi, Mobutu annonça une transition vers une démocratie multipartisme. Très vite plus de deux cents partis se sont fait enregistrer. Les partis rivalisaient généralement entre eux pour exploiter les récriminations de la population face au régime dictatorial et corrompu de Mobutu. Dans ce nouvel environnement pluraliste, on

---

<sup>130</sup> TURNER, T., op.cit., p.430. On aura encore comme commissaires du peuple :Yodi Ferdinand, Lomomba Benoît, Onema André, Oleko Mende, Ifefa Jean-Pierre, Yoto Djamba, Shako, Tangelo, Ekumbaki, Shekoshinde, Lotundola, Omatoko, etc..., comme commissaires d'Etat : Alomba, Kalonda, Omba Pene Djonga, Lokamba Michel, Professeur Lohahe, Okitakola Valentin, Djambleka, Loseke, Tangelo, Mende,etc...

a assisté à de nombreux efforts de regroupement ethnique. La Ligue Nationale des Anamongo (LINA) a réuni des personnalités politiques du Sankuru, du Maniema, du Haut Congo, de l'Equateur, du Bandundu et du Kasai Occidental. Les statuts de la LINA la définissaient comme une activité culturelle. Pourtant une tentative de la faire enregistrer comme parti politique a échoué en raison d'une interdiction qui frappait les partis à base ethnique.<sup>131</sup>

Quand le régime de Mobutu s'écroule le 17 mai 1997 et que l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération (A.F.D.L.) de Laurent -Désiré Kabila prend le pouvoir au Congo, le Sankuru connaîtra des turbulences post-conflits et les conséquences de la crise généralisée que le régime antérieur a créée. A peine la révolution Kabiliste amorce-t-elle la mise en route du redressement institutionnel et structurel du pays qu'une nouvelle rébellion suivie d'une nouvelle guerre de libération commence le 10 août 1997 et le Sankuru, *l'éternel sentier de la guerre de l'Est*, entre dans la tourmente dès le 25 mars 1997 avec l'arrivée des rebelles, l'Armée Nationale Congolaise des Rwandais. L'occupation suivie d'une partition du pays va durer trois ans d'enfer pour le

---

<sup>131</sup> MANYA K' OMALOWETE, A., op.cit, p.256.

Sankuru resté dans la zone rebelle jusqu'à la mort de Kabila en 2001.<sup>132</sup>

Joseph Kabila succède à son père à sa mort et entreprend des tractations pour faire cesser la guerre et des concertations pour convertir les factions rebelles en partis politiques et rallier les anciens chefs de guerre à la formule originale de gouvernement 1+4 (un président + 4 vice-présidents) issue des accords de Sun City. C'est ainsi que Joseph Kabila sera président de la République et Abdoulaye Yerodia Ndombasi, A. Zahidi Ngoma, A. Ruberwa Maniwa et J.P. Bemba Gombo vices-présidents pour une transition de cinq ans (2001-2006). Le Sankuru passera de l'occupation militaire du Rassemblement congolais pour la Démocratie (RDC/GOMA) à la transition démocratique sans une étiquette politique particulière. Ses représentants au parlement et au gouvernement se retrouvent dans tous les camps.<sup>133</sup>

Quand arrivent les premières élections présidentielles et législatives de la 3<sup>e</sup> république en 2006, le Sankuru ira en campagne sous les étiquettes des grands partis de l'heure ou « des partis personnels » en

---

<sup>132</sup> NGUWO NDJOVU, A., le Journal de la guerre au Sankuru, CERCA/Lakaso, 2005, p.30

<sup>133</sup> Idem

alliance avec ces derniers. Ainsi depuis sa mise sous-tutelle administrative, la constitution de l'identité socio-politique de la province du Sankuru n'a pas eu le temps de préparer son émergence.

## **Chapitre III**

### **LA PERSPECTIVE**

La Conférence Nationale Souveraine de 1992 a adopté la décision de redécoupage du pays en de nouvelles provinces. Les critères fondamentaux à remplir par une entité administrative pour devenir une province sont : la superficie, la démographie ; le socio-culturel et l'économique.<sup>134</sup>

Le parlement de transition de la République Démocratique du Congo a adopté un projet de constitution pour la Troisième République en mai 2005. Ce projet approuvé par référendum en 2006 prévoit le découpage territorial du pays en 26 provinces dont le Sankuru.<sup>135</sup> Les préalables juridiques et institutionnels pour l'installation de la province sont acquis. Il est question d'organiser les pré-requis de sa mise en route. Le développement de la nouvelle province dépendra de la détermination, de la compétence, du travail et du patriotisme des Sankurois. Pour cela, ils devront :

---

<sup>134</sup> CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE, Acte n°92, Art.26.

<sup>135</sup> CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Articles 195 et 197.



- ❖ faire passer les intérêts de la province avant les intérêts personnels et partisans ;
- ❖ apprendre et comprendre l'importance de l'organisation de tous les services publics ;
- ❖ préparer l'installation des institutions provinciales et tous les services publics ;
- ❖ apprendre à connaître les lois et à les respecter ;
- ❖ organiser correctement l'économie et les finances ;
- ❖ développer le civisme fiscal en payant correctement les impôts et les taxes ;
- ❖ promouvoir la démocratie et les droits humains ;
- ❖ développer les vertus citoyennes de tolérance et de responsabilité, etc...

Ce projet d'installation de la province exige une préparation sérieuse au niveau moral, social, juridique et matériel pour mettre en place une communauté des compétences, des services et des responsabilités selon des normes nationales et internationales.

### 3.1. LA RADIOSCOPIE SOCIO-ECONOMIQUE DU SANKURU

Ce regard sur la perspective de l'installation de la province du Sankuru a pour but de présenter la cartographie administrative et géophysique de la province, sa physionomie socioculturelle et son économie réelle pour dégager ses potentialités compétitives.

#### 3.1.1. *La cartographie administrative et géophysique du Sankuru*

Le Sankuru a une superficie de 104.331 Km<sup>2</sup>. Il est composé de 6 territoires : Katako-Kombe 25.490 Km<sup>2</sup>, Kole 17.682 Km<sup>2</sup>, Lodja 12.052 Km<sup>2</sup>, Lomela 26.346 Km<sup>2</sup>, Lubefu 12.223 Km<sup>2</sup>, Lusambo 10.530 Km<sup>2</sup>. Il y a 42 secteurs, 415 groupements et 3.838 villages au Sankuru avec une population de 1.534.746 habitants répartis dans les six territoires : Katako-Kombe 364.225 habitants, Kole 170.363 habitants, Lodja 487.460 habitants, Lomela 157.422 habitants, Lubefu 214.598 habitants, Lusambo 140.648 habitants.<sup>136</sup>

---

<sup>136</sup> MINISTERE DE L'INTERIEUR, Répertoire des secteurs, groupements et villages du Sankuru, 2005.

La végétation du Sankuru est caractérisée par la forêt au Nord et la savane au Sud. Les forêts ombrophiles sempervirents couvrent le Nord du district jusqu'à la rivière Lokenye et se rattachent au massif forestier de la cuvette centrale. La limite Sud de ce massif part du Sud du territoire de Katakó- Kombe et se prolonge vers l'Ouest entre les territoires de Lubefu et de Lusambo. Cette partie australe est caractérisée par des forêts galeries le long des rivières et des savanes boisées et des bosquets.

La faune comprend essentiellement des animaux herbivores : éléphant, hippopotame, buffle, sanglier, petits ruminants, etc...; et carnivores : lion, léopard, crocodile, chacal, hyène et d'autres félins...

Le Sankuru compte deux grands bassins hydrographiques : les bassins du Sankuru sont bornés par les rivières Mbuji-Mayi, Lubi, Luilu, Lubilanshi et Lubefu orientées du Sud vers le Nord.

Ce bassin est navigable jusqu'à Pania-Mutombo dans le territoire de Lusambo. Les ports de Lusambo dans le territoire de Lusambo et de Bena -Dibele dans le territoire de Kole, sont érigés le long de la rivière Sankuru, tandis que le port de Kela dans le territoire de

Lodja et de Djondo dans le territoire de Lubefu sont installés sur la rivière Lubefu. Quant au bassin de la Lokenye dont les affluents sont orientés de l'Est à l'Ouest, il est navigable à partir du territoire de Lodja. A l'extrême Nord du district coulent les rivières Lomela navigable et Salonga (Loto) ainsi que Tshuapa non navigables. A l'extrême Est sur le Lomami sont situés les ports de Katopa et Polepole.<sup>137</sup>

### 3.1.2. *La physionomie socio-culturelle*

Le facteur humain étant le plus déterminant, la culture reste pour une société l'un des moyens dont dispose un peuple pour se créer une synergie capable de lui permettre de maîtriser son destin.

Après un siècle d'histoire, le peuple du Sankuru a une nouvelle opportunité de refondation et de la reconstruction de sa conscience culturelle dans une entité sociopolitique pour contribuer à l'édification de son histoire.

C'est à travers les structures de gestion de la communauté et la cohésion sociale que se mesurent la dynamique et la capacité de rebond d'un groupe pour

---

<sup>137</sup> MINISTERE DE L'INTERIEUR, op.cit., p.49.

relever les défis de son destin. Ces structures sont : l'éducation, la santé et l'économie.

En 2010, le Sankuru possède 1.448 établissements d'enseignement primaire, secondaire et professionnel avec un effectif total de 272.118 élèves. Dans l'enseignement primaire 1.074 écoles avec l'effectif de 206.501 élèves dont 110.212 garçons et 96.289 filles respectivement 53,37% et 46,63%. Au secondaire et professionnel 374 écoles avec un effectif de 65.617 élèves dont 41.991 garçons et 23.616 filles, soit respectivement 64% et 36%.<sup>138</sup>

Au niveau supérieur, le Sankuru est doté de plusieurs établissements d'enseignement supérieur et universitaire : pour le territoire de Katako-Kombe il y a l'Institut Supérieur Pédagogique de Wembo- Nyama (ISP/WEMBO-NYAMA), l'Université Patrice Emery Lumumba (UPEL) à Wembo-Nyama, la Faculté de Théologie Méthodiste (FATHEM) à Wembo-Nyama, l'Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques (ISEA) à Wembo- Nyama.

---

<sup>138</sup> INSPECTION DE LA DIVISION PROVINCIALE DE L'ESPSP Kasai Oriental II, Rapport annuel 2009-2010.

Au territoire de Kole, il y a l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kole, le Centre Interdisciplinaire (CIDEP) de Kole, l'Institut Supérieur Pédagogique (ISP- Extension Mbuji Mayi) à Kole. Au territoire de Lodja, on trouve l'Université de Lodja (UNILO), l'Institut Supérieur des Techniques Médicales à Lodja, l'Institut Supérieur des Arts et Métiers (ISAM) à Lodja, l'Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques (ISEA) à Lodja, l'Université des Sciences et des Technologies (USTL) à Lodja. Au territoire de Lomela : l'Institut Supérieur Agronomiques de Lomela (ISAL) à Lomela. Au territoire de Lubefu : L'université Notre-Dame de Tshumbe (UNITSHU) à Tshumbe, l'Institut Supérieur des Techniques Médicales (ISTM) à Tshumbe. Ce quadrillage du Sankuru dans la promotion de l'éducation des jeunes augure des perspectives encourageantes pour l'avenir de la province.<sup>139</sup>

En matière de santé, le Sankuru dispose de 16 zones de santé et de 15 hôpitaux généraux de référence : Territoire de Katako-Kombe quatre zones de santé (Katako-Kombe, Djalo-Ndjeka, Wembo-Nyama, Dikungu) et trois hôpitaux de référence (Katako-Kombe, Wembo-Nyama, Dikungu), territoire de Kole : deux

---

<sup>139</sup> NGUWO NDJOVU, Défi de la refondation de l'unité des Kusu-Tetela du Sankuru-Lomami, CERCA/Lakaso, 2006, p.5.

zones de santé (Kole et Bena -Dibele), territoire de Lodja : quatre zones de santé (Omendjadi, Onema-Ototo, Vanga-Kete, Lodja) et quatre hôpitaux généraux de référence ( Onema-Ototo, Vanga-Kete, Lodja, Omendjadi) ; territoire de Lomela deux zones de santé (Tshudi-Loto, Lomela)et deux hôpitaux généraux de référence (Tshudi-Loto, Lomela) ; territoire de Lubefu deux zones de santé Minga et Tshumbe, deux hôpitaux généraux de référence (Tshumbe, Minga) ; territoire de Lusambo deux zones de santé (Pania-Mutombo, Lusambo) deux hôpitaux généraux de référence (Pania-Mutombo, Lusambo). A côté de ces structures sanitaires il existe trois hôpitaux secondaires : l'hôpital Saint François d'Assise de Lodja zone de santé de Lodja et l'hôpital Saint Jean Baptiste de Lubefu (zone de santé Minga).

Quelques bureaux de coordination des programmes spécialisés couvrent l'accompagnement sanitaire de la population à savoir : la coordination de la lutte contre l'onchocercose ; la coordination de la lèpre et la tuberculose, la coordination du Monkey Pox, le Programme National de Nutrition (PRONUT), le

Programme Multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA (PNMLS).<sup>140</sup>

Ces structures sanitaires sont opérationnelles pour la couverture sanitaire de la population du Sankuru, mais elles nécessitent un renforcement des capacités institutionnelles par le gouvernement national et les partenaires au développement.

### 3.1.3. *L'économie réelle*

L'économie du Sankuru repose essentiellement sur l'agriculture, la pêche et le petit élevage. L'agriculture, l'élevage et la pêche pratiqués dans la quasi-totalité du district est artisanale. Les principales cultures développées sont des cultures vivrières : le manioc, l'ananas, la banane plantain, le taro, les ignames, la canne à sucre, etc. et non vivrières : le riz, le millet, le palmier à huile, le caféier, l'hévéa, etc... L'élevage du petit bétail et de la volaille est rudimentaire, il est essentiellement domestique et comprend les capridés, les ovidés, les porcidés et les volailles de la basse-cour.

---

<sup>140</sup> REVUE ANNUELLE DU DISTRICT SANITAIRE DU SANKURU, Population projection 2009



S'agissant de la pêche, les bassins du Sankuru, du Lomami et de la Lokenye sont très poissonneux, mais la pêche qui y est pratiquée reste encore artisanale. Les pêcheurs utilisent du matériel rudimentaire tels que les petits filets, les hameçons, les nasses ; les machettes et le fil nylon, etc...

Le secteur de l'agriculture, élevage et pêche qui constitue la base de l'économie réelle du Sankuru fonctionne encore pour l'essentiel dans l'informel de la subsistance.

### ❖ *De l'énergie*

Le Sankuru ne dispose pas de l'énergie électrique moteur du développement économique. Les quelques postes d'énergie thermique à usage domestique ne peuvent contribuer au programme efficient de production industrielle. De même la quasi -inexistence d'installations de production d'eau potable dans le district, sauf les sites insuffisants de la Regideso Lodja et Lusambo, expose en permanence la population aux maladies hydriques et aux épidémies.

### ❖ *Des mines*

Le Sankuru est un district minier et chaque territoire dispose de plusieurs sites miniers : *Katako-Kombe* (Lowela, Okitodimba, Kadika, Kiomi) or et diamant ; *Kole* (Yongo, Yoko, Isombo, Indanga, Nsaka, Batetela-Dibele, Inkota A., Inkota B., Okela, Bokempata) Diamant, Mercure, Quartz ; *Lodja* (Onyama B, Oleko, Djese, Luviye) Diamant, Coltan ; Lomela (Djonga, Lohoto) Diamant, Coltan ; Mercure ; *Lubefu* (Onyama A., Koy, Olota) Diamant ; *Lusambo* (Kombe-Kombe, Onyama, Panya-Mutombo, Mbalangayi) Diamant, Coltan, Mercure, cuivre.<sup>141</sup>Mais l'exploitation minière au Sankuru demeure encore artisanale et la quasi-totalité de la production minière échappe au contrôle des pouvoirs publics. Le secteur minier devrait être le fer de lance de l'économie du district et être porteur de la croissance économique robuste de la région, et par effet d'entraînement, toutes les autres branches de l'économie du district seraient bénéficiaires des économies d'échelles créées par la vente de la production minière.

---

<sup>141</sup> DIVISION PROVINCIALE DES MINES ET GEOLOGIEE/Lodja 2010.

### ❖ *De l'exploitation forestière*

Comme toutes les autres exploitations, l'exploitation forestière demeure artisanale au Sankuru. Les exploitants produisent le charbon de bois et le bois scié dont la grande partie est consommée localement et le reste exporté sous forme de grume. Le contrôle des statistiques de production de ces produits forestiers par les services publics pose problème et les recettes fiscales que les Régies Financières pourraient générer dans ce secteur échappent au Trésor Public.

### ❖ *Du transport et communication*

Le Sankuru dispose de trois sortes de voies de communication, à savoir : la voie routière, la voie aérienne et la voie fluviale. Le réseau routier du Sankuru comprend 3.625,2 Km dont 624 Km de routes provinciales et 1392,2 Km de routes de desserte agricole.<sup>142</sup> La quasi-totalité de ces routes est en très mauvais état.

---

<sup>142</sup> OFFICES DES ROUTES, Station de Lodja 2010.

Le transport aérien au Sankuru est assuré par quelques avions passagers et cargo des compagnies nationales dans les aéroports de Lodja et de Tshumbe et quelques pistes aménagées dans chaque territoire suivant le routing suivant : Kinshasa-Lodja-Tshumbe-Kinshasa, Kinshasa -Lodja -Kinshasa, Kinshasa -Lodja -Kole - Kinshasa, Kinshasa -Kananga -Lodja -Tshumbe - Kinshasa, Kinshasa -Lodja -Boende -Kinshasa. Goma-Lodja-Goma, Goma-Tshumbe-Goma...C'est l'antenne de la Régie des Voies Aériennes (RVA) de Lodja qui gère l'espace aérien et les aéroports du Sankuru.

Le transport fluvial est assuré par des bateaux qui empruntent la voie d'eau du fleuve Congo à partir de Kinshasa jusqu'à Mushie avant de remonter par le Fimi et emprunter ou bien la Lokenye jusqu'à Kole ou le Kasai-Sankuru jusqu'à Lusambo avec l'embranchement de la Lubefu jusqu'à Djondo. A partir d'Isangi, on peut descendre avec le Lomami jusqu'à Katopa et Pole-Pole dans le territoire de Katako-Kombe. A partir de Mbandaka, on peut emprunter la voie de la Tshuapa jusqu'à Lomela.

### ❖ *De la télécommunication et médias*

Il existe actuellement au Sankuru une dizaine de stations de radio et une télévision pouvant relayer les chaînes nationales et internationales. Depuis 2002, deux entreprises de téléphonie mobile sont opérationnelles.

L'économie réelle du Sankuru est encore certes embryonnaire, mais ses potentialités sont importantes. Pour servir de fer de lance à la nouvelle province, elle a besoin d'une réelle volonté politique et d'un appui institutionnel et structurel important pour matérialiser un projet de société piloté par un contrat d'avenir. C'est la tâche à laquelle doivent s'atteler le peuple du Sankuru et ses acteurs socio-politiques pour réussir l'installation de la nouvelle province.

### **3.2. LE PROJET D'INSTALLATION DE LA NOUVELLE PROVINCE DU SANKURU**

Depuis la constitution de la troisième République de 2006 et la loi organique n°08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités décentralisées et leurs rapports à l'Etat, l'installation de la nouvelle province du Sankuru est acquise au niveau institutionnel. Il est maintenant

question de la matérialiser au niveau structurel et cela devrait être chose faite avec les élections prévues en 2013.

Les nouvelles provinces de la République Démocratique du Congo devraient être l'émanation des anciennes provinces mères et le Sankuru proviendra avec le Kasai -Oriental et le Lomami du grand Kasai-Oriental actuel.

Pour organiser cette nouvelle province, il faudra :

- ❖ restaurer tout l'appareil administratif du pays ;
- ❖ construire les infrastructures qui abriteront les institutions provinciales ;
- ❖ répartir convenablement le patrimoine provincial humain et matériel ;
- ❖ déménager les services et les archives provinciaux répartis équitablement.

Pour réussir cette opération, il faudra disposer les ressources humaines et matérielles appropriées, une bonne gestion et une planification efficiente.

Sinon, le risque est grand de se retrouver pris au dépourvu avec une province sans animateurs avisés ni des infrastructures adéquates non organisée et incapable de fonctionner.

C'est pourquoi, il faut se mettre rapidement à l'ouvrage pour élaborer un projet cohérent d'installation de la nouvelle province du Sankuru qui soit fiable et opérationnel.

Ces analyses sont destinées aux organes du pays qui auront en charge la tâche de l'édification de la nouvelle province c'est-à-dire le parlement, le gouvernement de la République, les autorités provinciales du Kasai-Oriental, les élus et éligibles du Sankuru (conseillers communaux, députés provinciaux, nationaux et sénateurs) ainsi qu'à toute la population de la nouvelle province.

La loi organique de la gestion administrative de entités décentralisées étant promulguée, il ne reste plus que la mise en route des institutions suivant l'évaluation détaillée des besoins pour l'élaboration d'un budget conséquent et le chronogramme de réalisation appropriée pour le personnel, les infrastructures et les équipements des services.

Les besoins en infrastructures comprennent les édifices publics de fonctionnement des institutions provinciales et les voies de transport et communication. Quant au personnel, il faudra préparer des fonctionnaires, des techniciens, des experts et des agents de divers ressorts. La dotation en équipements d'aménagement et de fonctionnement devra être assurée. Pour finaliser ce projet, la nouvelle province devra compter sur trois sources principales :

- Le gouvernement central ;
- La province -mère du Kasai-Oriental ;
- Le peuple du Sankuru.

C'est sur ces trois piliers que devront s'ériger l'architecture de la province du Sankuru.

### **3.3. LE CONTRAT D'AVENIR**

Les paramètres d'installation de la nouvelle province étant élaborés, il s'agit de penser à son organisation, son fonctionnement et son développement. La meilleure façon de procéder à cette élaboration, c'est de la couler sous forme d'un contrat d'avenir, c'est-à-dire d'un projet de société qui est une description, domaine



par domaine, du niveau d'organisation à atteindre ainsi que les conditions de vie escomptées. C'est ce contrat d'avenir sous forme de projet de société qui sera soumis à l'assemblée provinciale dans le but de le faire exécuter par le gouvernement provincial.

Pour atteindre un certain niveau de développement, il faut commencer par le concevoir, le souhaiter, l'exprimer notamment lors des consultations électorales et le consigner avec les mandataires à désigner lors des élections.

Ainsi le contrat d'avenir du Sankuru est à élaborer au regard de :

- ❖ La situation actuelle réelle du Sankuru dans tous les domaines (politiques, économiques, social, judiciaire, culturel, etc...);
- ❖ Les besoins réels de l'entité administrative pour son fonctionnement comme province ;
- ❖ La volonté du peuple Sankuru et sa place dans la République Démocratique du Congo ;
- ❖ Les compétences tant exclusives que concurrentes dévolues aux provinces dans la constitution.

Ce contrat d'avenir ne pourra être opérationnel et fiable que si :

- Une bonne organisation, c'est-à-dire une bonne répartition des compétences au niveau du gouvernement provincial et une bonne administration sont assurées ;
- L'exercice des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire est effectif au niveau provincial ;
- Une bonne politique économique et sociale répondant aux préoccupations de la population est mise en place ;
- Un programme de développement industriel approprié est élaboré et appliqué ;
- La formation des cadres et le renforcement de leurs capacités sont assurés ;
- La confection des plans sectoriels de développement durable est élaborée...

Comme on peut le constater, un projet de société est une expression de la volonté de ses membres. La province du Sankuru sera ce que le Sankurois voudra qu'elle soit. C'est la condition de sa fondation.

## EPILOGUE.

Les « fondements d'une province au cœur de la République Démocratique du Congo » est une initiative de quête d'identité socio-politique de la conscience culturelle du Sankuru.

Après un siècle d'histoire, le peuple du Sankuru présente, dans sa culture et dans sa vie, des traits traduisant la paupérisation anthropologique et le tarissement de son imagination créatrice d'une part et de l'autre, la perte sinon l'amenuisement de sa capacité d'initiatives et de sa puissance organisationnelle. Il est malade du dépérissement de la santé économique de sa population et de sa vivacité culturelle qui autrefois lui a permis d'accéder précocement au sommet des valeurs de l'histoire du Congo-Zaïre.

A ce moment où pointent à l'horizon les échéances d'évacuation des pesanteurs et des anti-valeurs, de refondation et de reconstruction de la culture du progrès et de l'excellence avec leur cortège d'espoirs et d'espérances d'ouvertures prometteuses et de surprises amères, l'avenir n'appartiendra qu'à ceux qui auront vaincu leurs incertitudes à partir d'un minimum de certitudes.

Une seule question doit focaliser l'attention de tous : la question qui brûle sur les livres de l'élite culturelle atomisée et d'un peuple plus que martyrisé est « que faire ? ». Que faire pour retrouver la voie étroite du décollage et de la prospérité et tourner enfin le dos à la voie spacieuse de la dépendance, de la pauvreté, de l'ignorance, de la division et de la mort. Que faire pour qu'à la faveur du grand Destin, le peuple du Sankuru soit à mesure de maîtriser quelques paramètres de son destin ? C'est le moment de provoquer la conscience du peuple et de ses élites ainsi que des générations qui croient que l'histoire, le développement et le progrès appartiennent à ceux qui, non seulement en connaissent les tendances évolutives mais également savent, par la loi d'exception, en maîtriser les courants en y imprimant de nouvelles impulsions des traditions de progrès. C'est à cette occasion qu'il est donné de corriger les erreurs et des contribuer positivement à l'édification de la vraie histoire, l'histoire immortelle de l'Humanité.

Ce regard transversal sur la genèse et le développement de l'entité administrative Sankuru sert de mémoire historique pour dégager une vision prospective et une pensée globale dans la signature du contrat d'avenir pour la nouvelle province.

## INDICATEURS BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 AUREZ, FJ, -Organisation politique chez les Bakusu, Musée Royal de l'Afrique Central, Tervuren, 1931.
- 2 BALANDIER, G., Les structures sociales traditionnelles et les changements économiques, EHESS, Paris, 1969.
- 3 CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE, Kinshasa, 1992.
- 4 CONGO,1960,1961,1962,1963, 1964...CRISP, Bruxelles.
- 5 CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, 2006.
- 6 ETOILE DU CONGO (journal), 1963, 1964.
- 7 DELCOMMUNE, A.- Vingt années de vie africaine (1873-1893), T.II, Bruxelles, 1934.
- 8 DE HEUSCH, L., Pourquoi l'épouser ? Gallimard, Paris, 1971.
- 9 KASEMBE ETETE PENE SULA, Le sous -impérialisme Sambala, origine, évolution et conséquences, Mémoire de licence en Sciences Politiques et Administratives, Université Nationale du Zaïre, Lubumbashi, 1974.

- 10 LE COURRIER D'AFRIQUE (Journal) Janvier, Février, Mars, Avril, Juin, Juillet 1961, Novembre, Décembre 1962, Juin 1963, Janvier, Juillet 1964.
- 11 LE PROGRES (Journal) Décembre 1962, Avril 1963, Janvier 1964.
- 12 LOHAKA OMANA, Ngongo Leteta, Pénétration arabe chez les Tetela du Sankuru, Mémoire de licence, Université Nationale du Zaïre, Lubumbashi, 1972
- 13 LOHOHOLA, OSOMBA, P., Pour un Sankuru créatif, dynamique et prospère, Débat sur la province du Sankuru, LEUVEN, 2005.
- 14 MANYA K'OMALOWETE, A., L'évolution du pouvoir local au Sankuru, Peter Lang, Berne, 1996.
- 15 MBOLADINGA, J. R., Le conflit EKONDA/ESWE (1960-1964), Mémoire de licence en Sciences Politiques et Administratives, Université Lovanium, Kinshasa, 1970.
- 16 MPINGA KASENDA, L'administration publique au Zaïre, A.Prédone, Paris, 1973.
- 17 - NGUWO NDJOVU, A., NKUMEKANGA, Autorité du Chef - Patriarche dans la société Kusu-Tetela du

- Sankuru-Lomami, CERCA/Lakaso, Katako-Kombe, 1996.
- La Société traditionnelle Kusu- Tetela du Sankuru-Lomami, CERCA/Lakaso, Katako-Kombe, 1996.
  - NGONGO LEETETA, Héros Souverain des Kusu-Tetela du Sankuru-Lomami, CERCA/ Lakaso, Tshumbe, 2001.
  - Le défi de la refondation de l'unité des Kusu- Tetela du Sankuru-Lomami, CERCA/ Lakaso, Lodja, 2006.
  - Le Journal de la guerre au Sankuru, CERCA/Lakaso, Lodja, 2006.
- 18 OHAMAMBOYA MUTAMBWE, La vie politique au Sankuru (1960-1971) Inédit, LODJA, 1995.
- 19 OLONGO EKANGA, P.T., Ngongo LETELA, Prétendant Empereur des Bakusu- Batetela, Inédit, Bruxelles, 1970.
- 20 ONATSHUNGU, H., La Rébellion au Sankuru, Mémoire de Licence, Université Lovanium, Kinshasa, 1969.

- 21 - SOORS, La dénatalité chez les Mongo, in Zaïre, IV, 1950.
- Les Evénements de Luluabourg en 1895, in Congo, 1926.
- 22 - TURNER, T., L’Ethnie Tetela et le M.N.C/Lumumba, in Etudes congolaises, Lubumbashi, 1960.
- Cents ans de conflit politique au Sankuru, Mémoire de licence en Sciences Politiques à l’Université de Wisconsin, 1973.
- 23 VAN ZANDEYKE, (R.P), La Révolte de Luluabourg, in Zaïre IV, 1950.
- 24 VERBEKEN, A., La Révolte des Batetela, Tervuren, 1958.
- 25 YUNGU, A. (Mgr) ENYAMBA, A l’Insertion de l’œcuménisme et de l’Authenticité, Tshumbe, 1975.



## PUBLICATIONS A. NGUWO

- 1 NGUWO NDJOVU, A., Les chants intérieurs, Poèmes, Edit du C.E.P., Kinshasa, Limete, 1971.
- 2 NGUWO NDJOVU, A., Jubilé de 25 ans d'Episcopal de Son Excellence Mgr Albert YUNGU, Evêque de Tshumbe, Edit Saint Paul, Kinshasa-Limete, 1993.
- 3 NGUWO NDJOVU, A., La Société Traditionnelle Kusu-Tetela du Sankuru-Lomami, CERCA/Lakaso, Katako-Kombe, 1996.
- 4 NGUWO NDJOVU, A., NKUMEKANGA, Autorité et Pouvoir du Chef-Patriarche dans la société traditionnelle Kusu-Tetela, CERCA/ Lakaso, Katako-Kombe, 1996.
- 5 NGUWO NDJOVU, A., Diaire de l'intérim de l'Administration Apostolique au diocèse de Tshumbe, CERCA/Lakaso, 1997.
- 6 NGUWO NDJOVU, A., l'Eglise Catholique au Sankuru (1907-1947), CERCA/Lakoso, Tshumbe, 2000.

- 7 NGUWO NDJOVU, A., Le Journal de la guerre au Sankuru, CERCA/Lakaso, Tshumbe, 2003.
- 8 NGUWO NDJOVU, A., NGONGO LEETETA, Héros Souverain des Kusu-Tetela du Sankuru-Lomami, CERCA/Lakaso, Tshumbe, 2001.
- 9 NGUWO NDJOVU, A., L'Avènement du Royaume, Quête d'une ecclésiologie pertinente, CERCA/Lakaso, Lodja, 2003.
- 10 NGUWO NDJOVU, A., Les Droits de l'Homme face à la Fonction Administrative, CERCA/Lakaso, Lodja, 2004.
- 11 NGUWO NDJOVU, A., Promotion humaine, Enjeu de la nouvelle Evangélisation, CERCA/Lakaso, Lodja, 2004.
- 12 NGUWO NDJOVU, A., Jubilé d'or des sœurs de Saint François d'Assise de Tshumbe, CERCA/Lakaso, Lodja, 2005.
- 13 NGUWO NDJOVU, A., L'Ecume des jours, CERCA/Lakaso, Lodja, 2007.

- 14 NGUWO NDJOVU, A., Le Défi de la refondation de l'Université des Kusu-Tetela du Sankuru-Lomami, CERCA/Lakaso, Lodja, 2006.
- 15 NGUWO NDJOVU, A., La citoyenneté entre Nature et culture, CERCA/Lakaso, Lodja, 2008.
- 16 NGUWO NDJOVU, A., La Révolution culturelle de la nouvelle éthique mondiale, CERCA/Lakaso, Lodja, 2008.
- 17 NGUWO NDJOVU, A., En Marche avec le Christ, Lumière des Nations, Edit. Médiaspaul, Kinshasa, 2010.
- 18 NGUWO NDJOVU, A., Le Sankuru, Fondements d'une province au cœur de la République Démocratique du Congo, CERCA/ Lakaso, Lodja, 2011.

## TABLE DES MATIERES

<b>0 PROLOGUE</b> .....	<i>ii</i>
<b>CHAPITRE I LE DEFI DE LA REFONDATION</b> .....	<b>4</b>
<b>1.0. INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1. LES VELLEITES DE DIVISION</b> .....	<b>6</b>
<i>1.1.1. La tension socio-politique : autorité et prestige</i> .....	<i>10</i>
<i>1.1.2. Le système de lignages segmentaires</i> .....	<i>11</i>
<i>1.1.3. L'anarchisme viscéral</i> .....	<i>15</i>
<b>1.2. LES TENTATIVES HISTORIQUES DE RECOMPOSITION</b> .....	<b>17</b>
<i>1.2.1. Les faux départs avec Ngongo Leeteta</i> .....	<i>17</i>
<i>1.2.2. La centralisation de l'occupation coloniale</i> .....	<i>21</i>
<i>1.2.3. Le Congrès de la parentèle politique (Lodja du 09 au 13 mars 1960)</i> .....	<i>26</i>
<i>1.2.4. Retour aux sources : Enyamba</i> .....	<i>29</i>

<b>CHAPITRE II LA GENESE POLITIQUE DE LA PROVINCE DU SANKURU .....</b>	<b>32</b>
<b>2.1. LES PROLEGOMENES .....</b>	<b>32</b>
<b>2.2. LA MISE EN ROUTE DU PROJET .....</b>	<b>41</b>
<b>2.3. LA CONSTITUTION DU PREMIER GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU SANKURU.....</b>	<b>63</b>
<b>COMPOSITION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU SANKURU.....</b>	<b>71</b>
<b>2.4. LE CONFLIT INTERNE .....</b>	<b>72</b>
<b>2.5. « LA TROISIEME FORCE » .....</b>	<b>90</b>
<b>2.6. CONFLITS AVEC LES PROVINCES LIMITROPHES... 94</b>	
<b>2.7. LE SANKURU DANS LA TOURMENTE.....</b>	<b>103</b>
<b>2.8. LA MISE SOUS-TUTELLE DU SANKURU .....</b>	<b>113</b>
<b>Chapitre III LA PERSPECTIVE.....</b>	<b>120</b>
<b>3.1. LA RADIOSCOPIE SOCIO-ECONOMIQUE DU SANKURU.....</b>	<b>122</b>
<b>3.1.1. La cartographie administrative et géophysique du Sankuru.....</b>	<b>122</b>
<b>3.1.2. La physionomie socio-culturelle .....</b>	<b>124</b>
<b>3.1.3. L'économie réelle .....</b>	<b>128</b>

<i>3.2. LE PROJET D'INSTALLATION DE LA NOUVELLE PROVINCE DU SANKURU.....</i>	<i>133</i>
<i>3.3. LE CONTRAT D'AVENIR.....</i>	<i>136</i>
<i>EPILOGUE.....</i>	<i>139</i>
<i>INDICATEURS BIBLIOGRAPHIQUES.....</i>	<i>141</i>
<i>PUBLICATIONS A. NGUWO.....</i>	<i>145</i>
<i>TABLE DES MATIERES.....</i>	<i>148</i>